

Québec, le 31 juillet 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-68

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir copie de tous les courriels reçus à l'adresse faqcovid@education.gouv.qc.ca ainsi que les réponses qui y sont associées, depuis le 15 mars 2020 jusqu'au 2 juillet 2020.

Vous trouverez en annexe des documents devant répondre à votre demande. Toutefois, certains renseignements sur la provenance des questions ont été élagués afin d'éviter de vous référer à chacun des organismes concernés en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « La Loi ».

D'autres renseignements ont été élagués, étant donné qu'ils sont susceptibles de révéler des informations personnelles confidentielles; le tout en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

Quelques documents ne peuvent vous être communiqués. Ils sont formés en substance de renseignements visés par les restrictions énumérées ci-dessus, de renseignements fournis par des tiers au sens des articles 23 et 24 de la Loi ou d'un organisme public. En vertu de l'article 48, nous vous invitons à adresser votre demande pour les documents qui concernent des organismes publics aux adresses suivantes :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Direction générale Coordination réseau et ministérielle

1075, chemin Sainte-Foy, 3^e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Tél. : 418 266-8864

Télec. : 418 266-7024

responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

... 2

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Madame Johanne Laplante

Directrice du bureau du Secrétaire

875, Grande Allée Est, 4^e étage, Secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

Tél. : 418 643-0875, poste 4006

Télec. : 418 643-6494

acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt

IB/JG/mc

p. j. 68

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 25 mai 2020 12:06
À: faqcovid
Objet: Jugement enseignant - Session d'été

Bonjour,

Nous planifions actuellement un façon d'offrir des cours de niveau secondaire (sec. 2 à sec. 5) pendant l'été.

2 questions :

1. Y aura-t-il une session d'épreuve d'été?
2. Si non, pouvons-nous produire des résultats en se basant sous le jugement de l'enseignant (même mode que celui de la Covid)?

Si jamais, vous savez s'il existe une contre-indication à ce qu'un service volontaire de cours d'été de niveau secondaire, sous les recommandations des normes de sécurité de la Santé Publique, soit établi?

Merci !

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 avril 2020 11:03
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: 489

Bonjour,
Nous avons reçu la question suivante et aimerions connaître la réponse du MEES à cet égard :

Avec l'annulation des voyages étudiants, les écoles se retrouvent avec des montants en provenance de campagnes de financement qui ne pourront servir aux fins auxquelles elles étaient prévues. Pour les élèves qui continueront leur parcours scolaire avec nous au cours des prochaines années, plusieurs options s'offrent à nous et nous pourrions trouver une façon pour eux (ou pour d'autres membres de leur famille) d'en bénéficier, mais qu'advient-il des sommes amassées par des élèves dont le parcours scolaire se terminera cette année (nos finissants) ? Que pouvons-nous légalement et éthiquement faire ?

Cette question et la réponse que vous nous transmettez seront ajoutées dans la Foire aux questions de [REDACTED]
Je vous remercie de l'attention accordée à cette demande.
Au plaisir,

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 avril 2020 11:12
À: faqcovid
Objet: 490

Bonjour,

[REDACTED] a reçu la question ci-dessous de plusieurs commissions scolaires, et ce, en suivi à la correspondance du MEES du 9 avril dernier,

- Dans la lettre du 9 avril du ministre, on nous demande d'honorer nos engagements auprès des organismes du milieu culturel même si les activités n'ont pas lieu, est-ce que cela s'applique seulement aux activités financées par les mesures ministérielles ou à l'ensemble des activités culturelles, peu importe la source de financement ?

Pour l'instant, nous avons inscrit à notre Foire aux questions, la réponse suivante :

Selon l'information contenue dans la communication du MEES du 9 avril 2020, il est demandé d'honorer les ententes contractuelles qui découlent des sommes visant à garantir deux sorties culturelles gratuites aux élèves. Cette allocation se traduit, dans les Règles budgétaires des commissions scolaires, par la mesure 15186.

Pour les ententes contractuelles qui ne sont pas visées par la mesure 15186, notamment les mesures 15028; activités parascolaires, qui inclut de façon non exclusive des activités culturelles, et 15230, école accessible et inspirante, qui inclut aussi de façon non exclusive des activités culturelles, [REDACTED] est dans l'attente d'orientation du MEES.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le traitement des sommes allouées par le biais des mesures 15028 et 15230 des règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires.

Je vous remercie de l'attention accordée à cette demande.

Au plaisir,



De: [REDACTED]
Envoyé: 8 mai 2020 13:53
À: faqcovid
Objet: Laboratoires de science FGA

Bonjour,

J'aurais besoin d'éclaircissements concernant les laboratoires de science en formation générale des adultes. La page web [Questions et réponses sur l'éducation et la famille dans le contexte de la COVID-19](#) nous indique dans un passage concernant la formation générale des adultes et la formation professionnelle que « **si des élèves devaient être présents pour des apprentissages pratiques** ou pour certaines évaluations, en tout temps, un maximum de 50 % des élèves pourront être présents. **Ils y seront accueillis dans le respect des règles de distanciation sociale.** » En contrepartie, le document « QUESTIONS ET RÉPONSES – DÉCONFINEMENT » dont la dernière mise à jour a eu lieu hier nous indique que l'accès aux laboratoires de science n'est pas autorisé. Considérant que toutes les épreuves pourront être administrées à partir du 11 mai, j'en comprends que l'usage des laboratoires en apprentissage n'est pas permis, mais que nous pourrions administrer les parties pratiques en laboratoire (pour qu'une évaluation soit complète, elle doit inclure la partie pratique et la partie théorique). Est-ce exact?

Si tel est le cas, j'aimerais porter à votre attention certains éléments. Malheureusement, sans séance pour développer leurs compétences en laboratoire en apprentissage, il sera difficile pour les élèves de réussir la partie pratique d'une épreuve de science, ce qui pourrait compromettre leur projet d'avenir. Les nombreuses semaines d'inactivité dans les écoles doivent être prises en compte ici. Par ailleurs, il est à noter que les mesures de distanciation physique et d'hygiène ne sont pas nécessairement problématiques en formation générale des adultes pour ce qui est des laboratoires, car bien souvent dans plusieurs centres (c'est le cas chez nous), un seul élève à la fois fréquente les locaux destinés aux pratiques et examens de laboratoires, et ce, de temps en temps (pas tous les jours).

Merci de bien vouloir m'éclairer et tenir compte des points soulevés.

Salutations distinguées,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 avril 2020 15:53
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: Formation Continue [REDACTED]

Attestation d'études collégiales

[REDACTED]

Résumé de la problématique : Nous avons l'obligation de rémunérer nos enseignants, et l'équipe de techniciens, pour certains cours qui ne pourront être donnés à distance (laboratoire, studio, rencontre client, etc.) et dont les étudiants ne pourront être recensés.

Bonjour,

Je vous remercie d'avance de prendre le temps de bien analyser cette situation particulière.

Au Service de la formation continue du Cégep [REDACTED], nous avons 2 programmes d'Attestations d'études collégiales (AEC) qui ont débuté en janvier 2020, et qui se termineraient dans les semaines du 1er juin et du 22 juin respectivement : Art du Montage (450 heures) et Cinéma web (525 heures).

Pour chacun des programmes, il y a deux blocs de formation prévus au calendrier :

- Le bloc 1 de janvier à avril s'est déroulé avec interruption le 13 mars (arrêt Covid-19) et a repris par la suite en enseignement à distance tel que prescrit par le ministère. L'enseignement a été donné, les étudiants ont été recensés.
- Le bloc 2 de ces AEC doit débuter dans les prochains jours. Cependant, vu la nature technique et pratique des cours résiduels prévus au calendrier, nous devons donner les cours en présence. Ce qui impossible vu les dernières consignes gouvernementales (27 avril 2020).

Les contrats de travail ont été signés en janvier pour les enseignants et les techniciens, mais les étudiants inscrits à ces AEC ne pourront être recensés pour le 2e bloc. Conséquemment, nous avons l'obligation de paiement complet de nos ressources sans savoir si le financement suivra.

Quels mécanismes prévoyez-vous pour compenser un collègue qui a l'obligation de rémunérer ses employés, mais qui ne peut obtenir le financement à cause du fonctionnement particulier de la formation continue, soit une date de recensement après le 13 mars pour une formation qui se termine en juin.

Prière de m'indiquer si les réponses à ces questions se trouvent dans les guides Questions/Réponses ou Socrate récemment transmis par le ministère.

Ne pas hésiter à me joindre aux coordonnées ci-dessous pour toute information regardant cette situation particulière.

Meilleures salutations,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 17:28
À: faqcovid
Objet: Formation professionnelle Assistante technique en pharmacie

Bonjour, je sais que les cours de ATP au public sont suspendus mais est-ce réaliste d'enseigner ce cours en ligne au privé ? La plupart des compétences sont des techniques manuelles Préparation stérile ou magistrale ou via un logiciel informatique Pharmaceutique ?

Est-ce possible de savoir si notre formation est en suspend pour l'instant et qu'est-ce qu'il arrive ne nos salaires nous les enseignants en formation ATP au privé?

Merci bonne fin de journée

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 31 mai 2020 22:25
À: faqcovid
Objet: Frais de scolarité - Modalités applicables

Catégories: traité

faqcovid@education.gouv.qc.ca

Bonjour

A la lecture de la FAQ nous comprenons bien que le MEES n'est pas partie au contrat et donc qu'il n'oublie à pas de directives concernant le paiement des droits de scolarité.

Toutefois, est ce que les établissements d'enseignement primaire privé sont en droit d'exiger la « facturation annuelle complète » alors que l'enseignement à distance représente 1 heure le mardi et 1 heure le jeudi ?

Merci

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 avril 2020 14:16
À: faqcovid
Objet: FW: Procédures et protocole [REDACTED] - Reprise éventuelle des activités
Pièces jointes: Protocole CCH COVID 2.0.pdf
Importance: Haute

Bonjour,

Nous détenons une AEC en pilotage d'hélicoptère qui s'offre aux installations de [REDACTED]. Depuis le 16 mars, nous avons demandé à notre partenaire d'arrêter tout enseignement pratique, ce qu'il a fait. Puisqu'il ne restait que de la pratique à faire, ils ont donc suspendu l'enseignement qui est totalement arrêté depuis.

Or, notre partenaire nous demande une dérogation pour la poursuite de l'enseignement en vol dans l'optique où l'enseignement pratique se ferait sur rendez-vous seulement et selon un protocole rigoureux.

Vous trouverez plus bas les justifications liées à cette demande et dans le fichier joint, le protocole sanitaire de [REDACTED]

Nous sommes d'avis que cette demande est justifiée puisque d'une part, le protocole (pj) nous apparaît suffisamment rigoureux pour protéger les étudiants et que d'autre part, si le temps d'arrêt se poursuit, considérant l'impossibilité d'avancer la matière, nous serons contraints d'annuler la session.

Êtes-vous en mesure d'autoriser cette demande ?

Cordialement,

De : [REDACTED]

Date : mercredi 22 avril 2020 à 10:14

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Procédures et protocole École de Pilotage [REDACTED] - Reprise éventuelle des activités

Mesdames,

Vu la situation actuelle et le cadre d'enseignement pratique dans lequel nous œuvrons, nous demandons l'évaluation d'une dérogation pour la poursuite de notre enseignement en vol.

Dans l'objectif de livrer de façon encadré, professionnelle et sécuritaire le programme complet auxquels nos candidats et clients ont souscrits et payé, nous désirons avoir l'autorisation de reprendre les vols dans un cadre très stricte et limité imposé par notre protocole pour rétablir le retard engendré par la fermeture de nos établissements depuis le 16 mars 2020.

Voici les mesures que nous avons mis en place depuis le 16 mars dernier;

- Les locaux ont été aseptisé au complet
- Nous avons reporté la rentrée du printemps en septembre dans l'objectif de donner tout l'attention et l'énergie à nos clients actuels qui ont malgré eux, pris un retard sur leur formation et par le fait même leur carrière et les opportunités d'emploi printanière de notre industrie.
- Nous avons élaboré un protocole très stricte et très détaillé auquel devront se soumettre tous les gens concernés (Instructeurs – Élèves – Employés de l'entretien ménager - Direction). Vous trouverez ce protocole en pièce jointe.

Nos intentions sont de reprendre l'enseignement pratique sur rendez-vous seulement;

- L'horaire des sessions de vol sera établi à distance entre l'instructeur en vol et son élève. Le déplacement dans les installations de l'école se fera qu'en fonction du vol planifier pour le candidat.
- L'accès physique au complexe pour les étudiants et les instructeurs sera restreint à une seule entrée et seul le hangar où sont logé les appareils et les locaux de l'école seront accessible avec clés magnétique

Tous sera mis en place pour pouvoir reprendre notre enseignement pratique tel que mentionné dans ce communiqué lundi le 4 mai prochain. Nous vous prions de bien vouloir communiquer cette demande au ministère de l'éducation.

Merci pour votre support habituel.

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes d'informations supplémentaires.

Au plaisir,

[REDACTED]



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 16:47
À: faqcovid
Objet: identification des mises à jour

Bonjour, serait-il possible, pour simplifier la lecture des nouvelles informations, de rendre plus évidentes les modifications apportées d'une publication à l'autre?

Le document prend de l'ampleur de jour en jour et il faut le relire en entier pour repérer les nouvelles informations. Si ces dernières étaient écrites d'une autre couleur ou surlignées, nous pourrions rapidement nous y retrouver.

Votre document est excessivement pertinent, mais sa relecture pourrait en être simplifiée.

Cela dit, je comprends que vous n'ayez peut-être pas le temps de faire ce que je vous suggère.

Merci de considérer ma demande.

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 avril 2020 11:51
À: faqcovid
Objet: Nom des centre de services

Bonjour,

Dans la dernière version du document «Questions/réponses » nous retrouvons, à la question 106, une précision sur le nom des centres de services scolaires, en lien avec le compte de taxe. Il y est précisé que *puisque la facture de taxes sera acheminée après le 15 juin, le nom « centre de services scolaires » doit être utilisé dans le cas du réseau francophone*. Dans le cas de notre commission scolaire, peut-on prendre pour acquis que notre nom officiel sera automatiquement *Centre de services scolaire de [REDACTED]* _étant donné que nous sommes la *Commission scolaire de [REDACTED]* ou notre nom pourrait-il changer ?

Au plaisir,

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 14 avril 2020 07:58
À: faqcovid
Objet: Interprétation articles relatifs à la rémunération (2020-008)

Bonjour,

L'interprétation des articles relatifs à la rémunération contenus dans l'arrêté ministériel 2020-008 peut laisser croire autre chose que ce qui est véhiculé actuellement. Serait-il possible d'obtenir une interprétation plus claire, car plusieurs comprennent que les articles inapplicables sont les articles autres que ceux liés à la rémunération des heures normales ET du temps supplémentaire.

3° les articles relatifs à l'octroi d'une rémunération ou d'une compensation additionnelle à celle versée pour la rémunération des heures normales et du temps supplémentaire lorsque des services doivent être maintenus, notamment en raison d'un cas de force majeure, sont inapplicables;

On peut comprendre qu'il s'agit d'une rémunération autre que celle prévue pour les heures normales et le temps supplémentaire. Ceci semble faire le lien avec le document Q/R du MÉES du 27 mars.

79. À quel taux horaire le personnel affecté aux services de garde doit-il être rémunéré?

À temps simple, et demi ou à temps double?

La rémunération des personnes travaillant dans les SDG d'urgence doit se faire selon les taux réguliers prévus aux conventions collectives. Les heures supplémentaires doivent aussi être rémunérées selon les taux prévus aux conventions collectives.

Qu'en est-il du personnel autre que les SDG d'urgence qui doit fournir une prestation de travail, par exemple à la paie, et qui est dans l'obligation de faire du temps supplémentaire afin de rencontrer les délais? Pourquoi ne pas respecter les règles de convention collective et ainsi créer une telle iniquité entre les emplois d'une même catégorie de personnel? Dans le contexte actuel où la majorité des employés sont rémunérés à leur plein salaire sans toutefois avoir l'obligation ou la possibilité de travailler, il semble injuste que les conditions salariales aient été revues à la baisse pour ces personnes, puisque le temps supplémentaire doit être rémunéré à taux simple jusqu'à concurrence de 40 heures au lieu de 35.

Merci à l'avance pour votre attention et votre aide dans la compréhension de ces éléments.

Je vous souhaite une bonne journée.

[Redacted]

De: [Redacted] >
Envoyé: 4 juin 2020 08:42
À: faqcovid
Cc: [Redacted]
Objet: Lettre ministre de l'éducation du 3 juin

Bonjour,

De nombreux questionnements proviennent du réseau à l'égard des cours d'été. Les centres FGA offrent des cours d'été et la FP est en continuité de formation également l'été. Le fait que l'avis du ministre ne traite que du secteur jeune apporte un flou pour la FGA particulièrement. Merci de clarifier cette situation.

À+



De: [REDACTED]
Envoyé: 3 juin 2020 16:29
À: faqcovid
Objet: Laboratoires en EDA

Catégories: traité

Bonjour,

Je vous écris concernant la tenue de laboratoires pratiques **préparatoires** en EDA.

J'ai lu la dernière question-réponse et malheureusement, nous n'avons toujours pas de réponse claire.

Nous pouvons effectuer les évaluations pratiques en laboratoire. Ce point est clair.

Cependant, nous ne sommes pas autorisés à préparer les élèves à leur évaluation en laboratoire. Certains le font, mais la plupart des directions suivent à la lettre les directives du Ministre, ce qui est correct, mais les directives sont injustes à bien des niveaux.

La principale injustice est la suivante: nous recevons actuellement des élèves qui voudraient, comme ceux du secteur jeune, avoir leurs préalables pour le Cégep ou pour un DEP pour septembre. Rappelons que les élèves doivent passer toutes les épreuves.

Le résultat pour la partie pratique compte pour 40% du résultat final dans tous les sigles, le seul moyen de réussir sans faire l'examen de laboratoire est d'obtenir 60/60 dans la théorie. Un exemple: l'élève qui veut ses sciences STE (fortes) de 4 et sa chimie de 5e secondaire a 4 sigles à faire, donc 4 examens de laboratoire. Il ne pourra pas se "taper" tout cela en une semaine en septembre! (la plupart ont jusqu'au 20 septembre pour obtenir leurs préalables, sinon ils sont mis dehors de leur technique).

Pour la majorité de ces laboratoires, il est pratiquement ou totalement impossible de faire passer l'épreuve si l'élève n'a pas préalablement effectué un minimum de manipulations (pensons aux machines-outils, par exemple, ou les manipulations en chimie ou en physique qui sont très techniques). Si on fait passer une épreuve sans avoir préparé l'élève en présentiel, les risques d'accidents sont plus élevés et les probabilités d'échec beaucoup plus grandes. Voilà une autre injustice.

Les élèves en EDA doivent avoir la même opportunité d'obtenir leurs acquis avant septembre que ceux du secteur jeune. Le temps file, on ne peut pas attendre encore des semaines pour avoir une autorisation claire de pouvoir préparer les élèves en présentiel, fin juin il sera trop tard. Évidemment, le tout se fera en respectant les mesures sanitaires. Nous appliquerons le même protocole très détaillé et très stricte nous appliquons pour les évaluations (noter que les préparatoires et les évaluations ne se font pas en même temps).

Merci de votre compréhension et collaboration.



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 9 juin 2020 14:26
À: faqcovid
Objet: Mention NE à la discipline ILSS

Bonjour FAQ,

Je veux valider avec vous la possibilité d'inscrire NE à la 3e étape de la discipline ILSS.

Le ppt du 28 mai laissait croire que d'autres informations allaient arrivées pour les clientèles particulières mais nous n'avons encore rien reçu.

Merci !



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 5 mai 2020 15:12
À: faqcovid
Objet: Modalités de sanction - école à dérogation

Bonjour Sanction,

Je sais que vous travailler très certainement d'arrache-pied pour nous fournir des réponses concernant la sanction de 19-20 le plus rapidement possible.

Cependant, je m'attendais à des consignes en fin avril (conformément à l'info-sanction du 23 mars) quant à des directives. Pour ce qui est des écoles régulières, la situation est sous contrôle, nous pouvons attendre.

Je vous écris concernant notre école en dérogation, [REDACTED]. Considérant que le ministre ne veut pas prolonger le calendrier, qu'aucun bulletin n'a été produit pour la session d'hiver et qu'il nous reste que 9 jours d'école au calendrier officiel, nous aimerions obtenir quelques lignes directrices à ce sujet.

Pour l'instant, la consigne pour les enseignants est de continuer de garder des traces d'évaluation en enseignement à distance et d'évaluer la trajectoire de réussite de l'élève. Advenant des consignes précises pour lesquelles nous ne sommes pas prêts, nous aimerions bénéficier d'un peu de temps et anticiper si nous devons prolonger le contrat des enseignants... D'où mon courriel.

Merci beaucoup !

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 18 mai 2020 09:50
À: faqcovid
Objet: MTL-formation professionnelle

Importance: Haute

Bonjour,

Le ministre Roberge a mentionné la semaine dernière que les apprentissages pratiques en formation professionnelle pourraient avoir lieu à Montréal.

Comme j'ai 2 points de service dans cette région, j'aimerais connaître la date à laquelle nous pourrions rouvrir et offrir le service à mes élèves pour qu'ils diplôment d'ici la fin juin.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 5 mai 2020 09:56
À: faqcovid
Objet: Passerelle mathématique en l'absence de l'épreuve unique

Bonjour,

Dans le contexte d'absence de la passation des épreuves uniques. Pourrions-nous mettre en place à partir du 19 mai une passerelle en mathématique pour les élèves vulnérables quant à la réussite des mathématiques SN afin de recevoir à distance un enseignement des mathématiques CST et de permettre à l'enseignant de porter son jugement sur le développement des compétences des élèves pour ce cours?

Merci et bonne fin de journée!

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 7 avril 2020 17:52
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: nouveaux enseignements

Catégories: traité

Bonjour,

Je suis enseignante en 6e année. Ma directrice m'a dit qu'il est important de ne pas débiter de nouveaux enseignements avec les élèves, alors je me questionne...

Puisque la 6e année (tout comme la 2e ou 4e année) est une deuxième année de cycle, la plupart des notions ne sont pas toujours nouvelles. On en parle au cours de la première année de cycle. Donc, est-ce que je peux continuer de voir les nouvelles notions prévues dans ma planification annuelle ou ne dois-je absolument faire que de la révision de ce qui a été vu de septembre à mars ?

J'aimerais commencer des petites capsules vidéos avec mes élèves et poursuivre l'enseignement prévu.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 juin 2020 12:08
À: faqcovid
Objet: Nouvelle question

Bonjour,

Voici une nouvelle question :

Avec les changements des normes de ne plus reconnaître la réussite du TDG afin de ne pas suivre les cours en FGA pour l'obtention du certificat de formation à un métier semi-spécialisé ET avec la fermeture des centres, des élèves avaient été acceptés avec les anciennes conditions et devaient recevoir la certification du MÉES en 2019-2020. Comme, maintenant, ils seront certifiés qu'en 2020-2021 à cause de la fermeture, est-ce qu'ils recevront la certification avec les anciennes règles?

Merci du suivi accordé à celle-ci.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 juin 2020 14:39
À: faqcovid
Objet: Nouvelle question

Bonjour,

Voici une nouvelle question du réseau en lien avec l'organisation scolaire de septembre prochain ?

En FGA, est-il possible que des élèves soient à moins d'1.5 mètre de distance (en classe) s'il y a des paravents entre eux, ou un plexiglas? La distance d'un mètre entre deux élèves serait-elle dans un cas acceptable ?

Merci de votre précieuse collaboration.



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 27 mai 2020 11:34
À: faqcovid
Objet: Nouvelles DDÉ en FGA

Bonjour,
J'aimerais savoir si nous pouvons appliquer les directives des nouvelles DDÉ en 4^e et 5^e secondaire à la FGA même si nous n'avons pas reçu les nouvelles épreuves, entre autres admettre un auditoire de 3 personnes aux oraux et utiliser les nouvelles grilles en lecture.
Merci

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 27 mai 2020 14:53
À: faqcovid
Objet: Nouvelles questions

Bonjour,

Voici de nouvelles questions sans réponse qui concerne le secteur de la FGA.

- Pour ceux qui feront des épreuves ministérielles et qui compléteront leur cheminement au CEA, met-on la date du dernier examen?
- Pour nos élèves en classe d'intégration sociale dont la formation à distance n'est pas possible, met-on la date prévue du dernier cours pour l'année 2019-2020?
- Pour les élèves de la formation générale qui ont décidé de ne pas continuer en sachant qu'il serait de retour l'an prochain, met-on la date de la dernière journée de cours prévue au calendrier?

Merci du suivi accordé à celles-ci.

Cordialement,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 8 mai 2020 09:24
À: faqcovid
Objet: oraux en FGA

Catégories: traité

Bonjour,

Comment pourront se faire les oraux en français FBD? Ces oraux servent à la sanction (FRA-4103-FRA-5201) et demandent la présence d'un auditoire de cinq personnes.

Merci!

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 mai 2020 15:03
À: faqcovid
Objet: Nouvelles questions

Catégories: À traiter 2

Bonjour,

Je vous soumet une autre question pertinente dans cette situation de la covid-19.

- Avec l'annonce de la réouverture de différents domaines d'emploi, tels les salons de coiffure et autres services de soins à la clientèle dès le 1^{er} juin, est-ce possible que les centres FP offrant des formations de cet ordre puissent accueillir la clientèle TOUT en respectant les mêmes règles que pour les commerces (accès porte extérieure, pas de salle d'attente, etc.)?

Merci du suivi accordé à cette question.

Salutations,

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 25 mai 2020 11:28
À: faqcovid
Objet: Ouverture des bibliothèques

Bonjour,

Nous avons une école sur notre territoire qui accueille la bibliothèque municipale depuis plusieurs années aux termes d'un protocole d'entente. Cette bibliothèque a toutefois une porte d'entrée distincte de celle de l'école.

Mes questions :

- Nous avons reçu une demande de la municipalité à l'effet d'ouvrir cette bibliothèque, est-ce permis malgré l'interdiction d'accès aux écoles à tout visiteur;
- Si la bibliothèque est ouverte, nos élèves pourront-ils accéder à ce service? Une porte d'accès donne directement sur ce local.

Merci pour l'intérêt porté à notre demande.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 mai 2020 11:15
À: faqcovid
Objet: ouverture des écoles spécialisées

Bonjour,

Nous avons reçu hier, un communiqué à l'effet que les écoles spécialisées du secondaire allaient ouvrir prochainement. Nous aimerions avoir des précisions sur la date d'ouverture prévue.

Nous souhaitons aussi savoir s'il est possible que les écoles spécialisées du primaire puissent également ouvrir. Si ces écoles demeuraient fermées, nous devrions de toute façon organiser des services de répit en partenariat avec le réseau de la santé. Nous sommes prêts à ouvrir.

Nous attendons vos directives.

Au plaisir d'avoir de vos nouvelles.

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mai 2020 14:57
À: Sanction DSE; faqcovid
Objet: Précisions sur le bulletin

Bonjour,

Voici nos questions :

- Est-ce que la mention *Réussite*, *Non-réussite* ou *Non évaluée* devra être inscrite à chaque compétence OU au sommaire de la matière seulement?
- Est-ce que l'école Freinet doit utiliser ses commentaires habituels OU les mentions du MÉES?
- Pour les élève en réussite aux étapes 1 et 2, mais qui ne produisent aucun travaux à l'étape 3, que doit-on noter au bulletin?
 - On inscrit 0% à l'étape 3 ?
 - On inscrit PN à l'étape 3 ?
 - On laisse la case vide à l'étape 3 ?
 - On fait la moyenne des étapes 1 et 2 pour donner un % à l'étape 3 ?
- Pour les élève en matière semestrialisée (physique et éducation financière) :
 - Qui n'avaient aucune trace au 13 mars et qui ne produisent aucun travail depuis :
 - Que doit-on noter au bulletin?
 - Auront-ils leurs unités quand même?
 - Qui avaient une seule trace au 13 mars (en réussite) et qui ne produisent plus rien depuis :
 - Que doit-on noter au bulletin?
 - Auront-ils leurs unités quand même?
- Sachant qu'un élève qui réussissait jusqu'au 13 mars et qui fait le travail demandé ne devait pas avoir un résultat à la baisse, que fait-on si c'est le cas?
- En 4^e et 5^e secondaire – la note en % sera basée sur quoi? Les enseignants devront exercer leur jugement professionnel, on le sait. Comme on nous demande de ne pas cumuler les résultats des travaux à la 3^e étape, et qu'on doit mettre une note en % pour établir le niveau de compétence de l'élève, aura-t-on un barème de % uniformisé par souci d'équité pour les jeunes? Par exemple, réussit au-delà des attentes = 90% et plus / réussit avec aide = 60% à 65%, etc.
 - L'étape 3 aura-t-elle la même valeur que prévu au Régime pédagogique – 60% de l'année?
 - Savez-vous s'il y aura une reprise pour les épreuves ministérielles pour les jeunes qui avaient échoué en janvier? Si oui, à quelles dates sont-elles prévues?

Merci,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 4 mai 2020 18:09
À: faqcovid
Objet: Passerelle SN-CST

Bonjour à vous,

Considérant le contexte actuel, avez-vous des directives spécifiques en lien avec la passerelle SN-CST?

Certains élèves étaient ciblés et il faudra faire cet accompagnement à distance.

Merci à l'avance pour votre suivi et bonne journée



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 mai 2020 11:02
À: faqcovid
Objet: payment fees for private schools in Quebec during the Covid19 pandemic

I am wondering if you can guide me regarding payment fees for private schools in Quebec during the Covid19 pandemic. I am wondering what should and should not be paid by parents during this time to private schools. Thank you.

Regards,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 avril 2020 19:19
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: Plan de réouverture des centres de formation professionnelle : secteur santé et autres secteurs

Bonjour,

À la suite de l'annonce faite par le gouvernement hier concernant le plan de réouverture des écoles et la possibilité pour les élèves des centres de formation professionnelle de reprendre leurs apprentissages, selon des modes variés et en respectant les mesures dictées par la santé publique pour les aspects pratiques de la formation, un questionnement est soulevé concernant les programmes du secteur de la santé. Effectivement, en date du 22 avril dernier, le ministre de l'Éducation a réitéré aux élèves et au personnel des programmes de ce secteur, sa demande de contribution au réseau de la santé. Conséquemment, nous avons reporté la mise en œuvre d'activités de formation à distance ou en ligne pour ces programmes. Considérant l'annonce faite hier, nous souhaitons obtenir une directive de votre part pour déterminer si les apprentissages doivent reprendre pour les programmes du secteur de la santé ou si l'arrêté ministériel et l'appel du ministre de l'Éducation continuent d'avoir préséance. Il faut savoir qu'en réponse à l'appel du gouvernement et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-022, plusieurs de nos élèves et de nos enseignantes travaillent actuellement dans le réseau de santé. Une reprise des activités de formation dans ce secteur pourrait susciter l'intérêt de plusieurs de ces élèves et faire en sorte que cette force de travail se retire alors du réseau de la santé et, avec elle, notre équipe enseignante.

Comprenez bien derrière ce questionnement que nous souhaitons à la fois servir adéquatement nos élèves qui ont des objectifs de formation et de diplomation tout en demeurant en appui des demandes et consignes gouvernementales. Votre éclairage à ce sujet nous aidera donc à déterminer la suite des opérations pour la reprise ou non des activités des programmes du secteur de la santé. D'autant plus que certains de nos élèves ayant fait des démarches directement auprès du cabinet du ministre de l'Éducation et du cabinet du premier ministre reçoivent des indications voulant que leur situation concerne les services offerts par leur établissement d'enseignement et que certains accommodements seraient possibles pour leur permettre de compléter les compétences manquantes.

En ce qui concerne les autres secteurs, plusieurs de nos élèves qui devaient terminer leur formation et obtenir leur diplôme en juin 2020 nous questionnent quant à la possibilité de respecter cette échéance. Considérant l'interruption de formation qui a eu lieu entre le 13 mars et le 24 avril inclusivement, avant la reprise des activités de formation à distance en date du 27 avril, disposons-nous de la flexibilité nécessaire pour retrancher certaines heures aux programmes visés afin de respecter la date de fin de formation initialement prévue? Ceci, tout en s'assurant que chacune des compétences prévues au programme sera vue et évaluée. De plus, serait-il possible d'accueillir nos élèves au centre, afin de procéder à l'évaluation de sanction des compétences théoriques réalisées à distance? Ceci en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises.

Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 avril 2020 12:23
À: faqcovid
Objet: PFAE

Catégories: traité

Bonjour,

Est-ce que les élèves du parcours PFAE (Formation à un métier semi-spécialisé (FMS) (durée 1 an) et Formation préparatoire au travail (FPT) (durée 3 ans) pourront obtenir leur diplôme, même s'ils n'ont pas complété leurs heures de stage ? Pour la FPT, la question vise ceux qui sont en 2^e et 3^e année, car leurs heures de stage seront amputées à cause de la situation actuelle. Donc, il n'auront pas fait 900h de stage au total.

Merci

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 9 avril 2020 10:45
À: faqcovid
Objet: Précisions - EMPLOYÉS TEMPORAIRES

Bonjour,

[REDACTED] en charge d'une installation aquatique et d'un personnel de surveillants-sauveteurs étudiants.

Une directive du ministère indique que malgré la fermeture de l'établissement, tous les employés temporaires continuent à être payé - ce qui inclus mes surveillants-sauveteurs. Pour certains de mes employés-étudiants qui n'avaient que cet emploi en temps normal, ceci est une bonne nouvelle. Par contre, pour les employés-étudiants qui avaient plus qu'un emploi en temps normal, cette paie les empêchent d'être éligible à des programmes d'aide financière comme la Prestation Canadienne d'Urgence.

Le CÉGEP respecte actuellement votre directive générale indiquant de continuer à payer ses employés selon l'horaire fixé préalablement. Par contre, les jeunes étudiants qui travaillaient seulement 2 à 3 heures par semaine à la piscine en temps normal, qui n'ont actuellement pas de revenus de d'autres emplois comme à l'habitude, n'auront plus assez d'argent pour subvenir à leurs besoins.

Merci de me contacter pour m'informer des détails quant à cette directive, et de la possibilité de suspendre leur paie afin qu'ils soient éligibles à la PCU.

Sincèrement,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 10 avril 2020 11:57
À: faqcovid
Objet: Question

Oui pour ceux qui ont 60 ans ils sont plus à risque, mais pour ceux qui ont moins de 60 ans avec des maladies chroniques à risque qui feront un retour au travail c'est quoi le risque et les précautions qui vont être prises par le gouvernement, vu que je fais partie de cette situation et en milieu scolaire, cela fait partie de mes inquiétudes merci ?????.

[REDACTED]

De: [REDACTED] >
Envoyé: 24 avril 2020 00:10
À: faqcovid
Objet: Programme de formation en pilotage

Bonjour,

[REDACTED] l'AEC pilotage d'avions privé et commercial EWA.07, [REDACTED]

Nous offrons ce programme en collaboration [REDACTED]
Présentement, j'ai près d'une soixantaine d'étudiants en arrêt de vol. Nous avons repris les cours théoriques en ligne, mais dans le cadre du programme, il y a 200 heures de vol à réaliser.

Plusieurs étudiants ont des heures de vol en solo (seul dans l'avion) ou en supervision directe (l'instructeur est au sol et l'étudiant seul dans l'avion).

Tout ceci pour dire que nous pourrions facilement respecter les consignes de 2 mètres et ajouter certaines mesures additionnelles (désinfections des avions etc).

Serait-il possible de reprendre ces activités de vol?

Ces étudiants doivent s'endetté de plus de 60 000 \$ pour la formation, sans compter les frais de subsistance qui s'ajouteront si on doit prolonger leur formation pour réaliser toutes les heures de vol requis pour ensuite aller faire les tests chez Transport Canada.

Également, ils ont des examens individuels théoriques à réaliser qui pourraient se faire facilement sur rendez-vous avec toutes les précautions de lavage de mains et désinfections. Serait-il possible de reprendre ces activités également?



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 avril 2020 15:13
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: Question - Foire aux questions/Covid-19

Bonjour,

Voici une question à soumettre à la foire aux questions svp.

1. Le gouvernement commence à parler de déconfinement progressif. Parmi les travailleurs qui pourront retourner au travail, est-ce qu'il est possible d'envisager prochainement de faire entrer les enseignants au travail dans leur établissement ? Ce serait facilitant pour le suivi des élèves, la bonification des activités pédagogiques, la planification du retour des élèves et également de la prochaine année scolaire. Nous serions tout à fait en mesure de respecter les mesures de distanciation et d'hygiène.

Merci et bonne journée



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 avril 2020 09:23
À: faqcovid
Objet: Question # 106 - précisions

Bonjour !

J'aimerais avoir des précisions concernant la question 106

Dans la question il est demandé si le nom « centre de services scolaires » doit être complété avec le nom actuel de notre commission scolaire, mais votre réponse n'est pas claire pour moi

Dans notre cas, doit-on conserver [REDACTED] ou pouvons-nous effectuer une modification ?

Merci!

Passez une belle journée!



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 7 avril 2020 06:43
À: faqcovid
Objet: Question - trousse pédagogique

Bonjour,

Dans le contexte où ce vendredi sera un jour férié, nous aurions aimé savoir s'il aurait été possible de recevoir la trousse ce mercredi afin de faciliter nos communications avec nos différentes équipes de travail.

Merci pour votre collaboration et pour votre excellent travail !

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 avril 2020 15:32
À: [REDACTED]; faqcovid
Objet: question

Bonjour,

Voici une question qui m'a été acheminée.

Est-ce que tout notre personnel est requis sur les lieux habituels de travail à compter du 4 mai: personnel des écoles secondaires, centre administratif inclus? Télétravail encore pertinent?

Merci de votre collaboration.



Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Objet: questions...
Date: 28 avril 2020 à 12:09:28 UTC-4
À: [REDACTED]

Bonjour [REDACTED]

J'espère que tu vas bien!

Le site de la [REDACTED] est planté donc je t'envoie mes questions du jour :

- 1- Est-ce que tout notre personnel est requis sur les lieux habituels de travail à compter du 4 mai: personnel des écoles secondaires, centre administratif inclus? Télétravail encore pertinent?
- 2- Avons-nous la confirmation que nous devons reporter le processus de gouvernance à l'automne. Ça commence à être urgent d'avoir une vraie réponse!

J'en aurai d'autres, c'est bien certain!

Je te remercie et te souhaite une bien belle journée!



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataires et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire sans en divulguer le contenu.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 23 juin 2020 13:42
À: faqcovid
Objet: Question échanges scolaires

Bonjour,

Un membre d'un centre de services scolaires nous a adressé une question concernant les échanges scolaires pour l'année scolaire 2020-2021. (courriel ci-dessous)

Est-ce que vous pourriez nous faire un suivi à cet égard svp?

Merci et bonne journée!

De : [REDACTED]
Envoyé : 23 juin 2020 12:40
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Question sur les échanges scolaires

Bonjour,

Nous commençons à recevoir des demandes pour des échanges scolaires (pour moins ou plus de 6 mois) d'élèves en provenance de l'étranger. Dans le contexte actuel, devons-nous traiter ces demandes comme à l'habitude, devons-nous les placer en attente ou devons-nous les refuser?

Salutations,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 10 avril 2020 09:08
À: faqcovid
Objet: Question à propos des emplois admissibles aux SDG d'urgence

Bonjour,

Je sais que la question a déjà été posée, mais étant donné que la situation évolue de jour en jour et que, cette semaine, un nouveau groupe d'employés (à l'emploi d'une maison d'hébergement pour victimes de violence), je fais à nouveau la demande suivante : Est-ce envisageable de donner accès au SDG d'urgence aux travailleurs des épiceries ? [REDACTED], cela représenterait environ 6 enfants. Notre capacité d'accueil est loin d'être atteinte et je crois que cela rendrait un grand service à ces familles.

Merci de considérer cette demande.

Salutations cordiales,

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 avril 2020 17:23
À: faqcovid
Objet: Question au MEES - Étudiants internationaux

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous une question du réseau des cégeps concernant les situations des étudiants internationaux.

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la covid-19, un étudiant international commence son programme d'études à l'enseignement régulier (DEC) à temps complet dans son pays d'origine à l'automne 2020 au moyen de cours en ligne. Quels sont les documents à mettre à son dossier aux fins de vérification et de **financement** pour qu'il soit considéré comme un étudiant international sur le territoire québécois dans les cas de figure suivants ? Rappel : Le permis d'études est émis au point d'entrée au Canada. La date de validité dudit permis correspond à la date d'arrivée à la frontière canadienne. De plus, pour chacun des cas de figure suivants, est-ce que les étudiants seront admissibles aux programmes d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires ou de bourses d'excellence?

1. L'étudiant est à l'étranger pendant toute la session A20, suivie en ligne, et arrivera au Québec pour la session H21.
2. L'étudiant est à l'étranger pendant une partie de la session A20, avec des cours en ligne, et arrivera au Québec au courant de la session.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent message et demeurerons à l'écoute de la réponse.

Bien cordialement,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 20:33
À: faqcovid
Objet: Question concernant les SDG d'urgence

Bonsoir,

Nous venons d'apprendre par des représentants de la FQDE que, contrairement à ce qui nous a été hier par Madame Anne-Marie Lepage et ce qui a été inscrit dans votre Foire aux questions, le vendredi saint et le lundi Pâques devraient être des journées d'ouverture des Services de garde d'urgence. Est-ce possible de nous confirmer cette information importante le plus rapidement possible?

Meilleures salutations,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 1 juin 2020 09:23
À: faqcovid
Objet: Question concernant la reprise des activités pédagogiques pour les élèves du secondaire inscrits en FMS ou FPT

Bonjour,

Dans sa correspondance du 29 mai dernier, le ministre nous annonçait la reprise des activités pédagogiques pour les élèves du secondaire inscrits à la formation préparatoire au travail ou à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé à compter du 1er juin. Sachant que le programme de FMS est composé d'un nombre d'heures de stage important, les élèves pourront-ils reprendre les activités de stage?

Salutations!



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 18 avril 2020 10:42
À: faqcovid
Objet: Question de financement

Bonjour à vous!

Premièrement re tiens à vous féliciter et vous remercier pour tout ce que vous, votre ministère ainsi que votre gouvernement font depuis le début de cette crise.

Question concernant les budgets pour l'an prochain:

Il est clair que les mesures offertes aux écoles ont été une grande aide l'an passé ainsi que cette année. Avec tous les retards que les enfants auront accumulés pour 2020-2021, pourrons-nous compter sur les mesures dans notre prochain budget même s'il y a énormément de coûts pour le gouvernement à cause de la Covid-19? C'est une question qui me tracasse et qui occupent mes pensées chaque jours. Nous aurons besoin de plus, spécifiquement dans au niveau du personnel de soutien, d'enseignement et de services professionnels. La réussite de nos élèves, de nos enfants dépendent de ces ajouts au budget.

Merci d'avance!

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 16:13
À: faqcovid
Objet: question de précision

Catégories: Document reçu

Bonjour,

Nous avons une question de précision en lien avec la question 110 de la foire aux questions du 1^{er} avril dernier.

110. À quel taux horaire le personnel affecté aux services de garde doit-il être rémunéré? À temps simple, et demi ou à temps double?

Réponse : La rémunération des personnes travaillant dans les SDG d'urgence doit se faire selon les taux réguliers prévus aux conventions collectives. Les heures supplémentaires doivent aussi être rémunérées selon les taux prévus aux conventions collectives.

Il semble y avoir des informations pouvant être interprétées comme étant contradictoire sur le sujet. Dans la première portion de réponse, nous pouvons lire « taux régulier », et lorsqu'on parle des heures supplémentaires, on ne mentionne que la notion de « taux ». Doit-on comprendre que les heures supplémentaires à l'horaire normale sont rémunérées avec les taux des heures supplémentaires prévus à la convention collective? Si tel est le cas, il semble circuler deux façons de voir le paiement des heures supplémentaires. Alors qu'on peut interpréter certaines clauses de convention à l'effet que les heures supplémentaires faites sur une base quotidienne doivent être payées en supplémentaires (ex. : l'employé avait 4 heures à son horaire et elle en travaille 6, donc deux heures supplémentaires pour cette journée) d'autres informations nous amènent à apprécier le calcul des heures supplémentaires une fois le total d'heures prévu à l'horaire hebdomadaire réalisé.

Nous aurons besoin d'une directive claire à ce propos et également nous assurer que les mises à jour du système de paie par la GRICS reflètent réellement les orientations confirmées.

Votre éclairage sera nécessaire!

Merci à vous!

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 20 mai 2020 17:02
À: faqcovid
Objet: Question du réseau

Bonjour,

Voici une nouvelle question sans réponse qui concerne l'organisation scolaire en formation professionnelle .

- Quelle sera la flexibilité accordée par le MEES pour augmenter les heures dans l'horaire de l'élève pour accélérer le parcours scolaire des élèves?

Merci du suivi accordé à cette demande.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 20 avril 2020 08:49
À: faqcovid
Objet: Question arrêté ministériel - facturation

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Nous avons effectivement trouvées celles-ci dans la communication émise le 14 avril.

Nous avons une autre question concernant l'affectation de nos ressources en santé. Dans le document de présentation de l'arrêté ministériel, il est indiqué :

Q : Qui va payer les heures effectuées en sus des heures prévues au contrat de travail des employés redéployés?

R : La commission scolaire ou le collège demeure responsable du versement du traitement des employés redéployés. Elles seront toutefois remboursées par le RSSS.

La question est la suivante :

Devons-nous facturer exclusivement les sommes versées en sus de la rémunération régulière qui aurait été versée pour le maintien du salaire ou devons-nous facturer l'ensemble de la rémunération reliée aux heures travaillées au CISSS? Selon notre interprétation du document, nous devons facturer exclusivement les sommes versées en sus de la rémunération régulière qui aurait été versée pour le maintien du salaire mais le CISSS de notre région semble avoir compris que nous facturerions l'ensemble de la rémunération reliée aux heures travaillées au CISSS.

Merci d'éclairer notre lanterne!
Bonne journée,

[REDACTED]

De : faqcovid [mailto:faqcovid@education.gouv.qc.ca]

Envoyé : 19 avril 2020 20:38

À : [REDACTED]

Objet : RE: Questions Covid-19



Bonjour,

Tout d'abord, nous vous référons à la communication transmise le 14 avril dernier à l'ensemble des commissions scolaires qui visait à présenter l'arrêté ministériel 2020-019 concernant le redéploiement du personnel du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et à répondre à diverses questions.

(1) Le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) déterminera les conditions de travail du personnel redéployé relativement aux tâches et aux fonctions, à l'affectation, à l'horaire de travail, à la journée régulière de travail et à la prise de congés avec ou sans solde, et ce, selon le titre d'emploi occupé.

(2) Nous vous invitons à consulter le site web du gouvernement du Québec qui pourra vous renseigner sur les mesures gouvernementales prises en lien avec la COVID-19 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/az/coronavirus-2019/deplacements-regions-villes-covid19/>

Une personne peut se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, si ces déplacements sont liés au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible. « Les seuls déplacements autorisés seront ceux jugés essentiels, soit pour des fins humanitaires, pour travailler ou exercer une profession dans un milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues ou pour obtenir des soins ou services de santé nécessaires »

(3) : Le RSSS déterminera les conditions de travail du personnel redéployé relativement aux tâches et aux fonctions. Il est également de la responsabilité du RSSS de s'assurer que le personnel redéployé reçoit l'accueil et l'accompagnement nécessaire pour l'accomplissement de ses fonctions.

(4) À la rémunération, s'ajoutera l'octroi des primes et suppléments applicables au personnel salarié du RSSS ainsi que des mesures qui sont prévues aux arrêtés numéros 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020 et 2020-020 du 10 avril 2020, y compris des primes temporaires qui sont prévues à ces arrêtés, à moins qu'il bénéficie d'une prime comparable dans le secteur de l'éducation.

(5) À moins de contre-indications particulières de santé, un employé ne peut refuser le redéploiement. Afin de faciliter la conciliation travail-famille, l'employé redéployé aura accès aux services de garde d'urgence pendant la période de redéploiement. Les services de garde d'urgence sont sans frais pour les parents qui les utilisent.

(6) La rémunération de la personne redéployée sera celle à laquelle elle aurait droit au sein de la commission scolaire, et ce, conformément aux heures prévues et connues à son contrat de travail.

Pour le personnel professionnel et de soutien : Toute heure travaillée en sus de celles prévues au contrat de travail sera rémunérée selon le taux prévu à l'échelle de traitement de la classe d'emploi occupé par l'employé du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur redéployé au RSSS. De plus, les dispositions des conventions collectives du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur continueront de s'appliquer quant à la rémunération du temps ou du travail supplémentaire.

Pour le personnel enseignant : Le travail exécuté par le personnel enseignant redéployé au-delà de la semaine normale de travail est rémunéré à un taux horaire correspondant à 1/1280 de la rémunération annuelle d'une prestation équivalente à 32 heures par semaine, lequel est majoré de 50 % pour tout travail exécuté au-delà de 40 heures au cours d'une même semaine.

La commission scolaire demeure responsable du versement du traitement des employés redéployés. Elles seront toutefois remboursées par le RSSS.

Bonne journée,

Bureau du sous-ministre adjoint aux politiques et aux relations du travail dans les réseaux

De : [REDACTED]

Envoyé : 10 avril 2020 09:47

À : faqccovid <faqccovid@education.gouv.qc.ca>

Objet : Questions Covid-19

Bonjour,

Nous sommes particulièrement préoccupés par le prêt de nos employés au CISSS puisqu'il semble imminent que nous ayons à le faire. Voici donc quelques questions à ce sujet :

1. Est-ce qu'un employé affecté au CISSS pourrait être contraint à accepter de travailler sur un quart de travail différent de son horaire habituel (soir, nuit, fin de semaine)?
2. Comment traitons-nous le cas d'un employé ayant quitté la région pour rejoindre sa famille et n'étant plus en mesure de revenir suite aux nouvelles directives ministérielles restreignant la circulation entre les régions lorsque celui-ci est requis pour travailler au CISSS de la région du territoire de sa CS? Devons-nous maintenir son salaire? Devons-nous le mettre en absence sans-solde? Peut-il être affecté au CISSS de la région où il se trouve?
3. Est-ce qu'un employé pourrait être affecté à une tâche pour laquelle il ne se sent pas apte et outiller à le faire?
4. Est-ce que l'employé qui sera réaffecté au CISSS recevra la prime « Covid19 » annoncé par le Premier ministre?
5. Est-ce qu'un employé peut limiter sa disponibilité pour permettre la conciliation travail-famille?
6. Qu'arrive-t-il si l'employé affecté au CISSS effectue une prestation de travail plus grande que celle prévue par son poste (CS)? Qui rémunèrera les heures en surcroit? À quel taux?

Merci beaucoup et bonne journée,



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 29 juin 2020 17:29
À: faqcovid
Objet: Question rentrée scolaire 20-21

Bonjour,

Pour l'année scolaire 20-21, est-ce qu'il y a des restrictions quant à la présence de parents dans les écoles, comme par exemple pour les assemblées générales de parents en début d'année?



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 1 juin 2020 12:20
À: faqcovid
Objet: Question élèves à semestrialisation_évaluations

Bonjour,

La commission scolaire [REDACTED] aimerait avoir l'information suivante concernant les élèves à semestrialisation :

En lien avec le bulletin de fin d'année, pouvons-nous indiquer Non évalué aux élèves en semestrialisation qui venait de commencer leur session et qui n'ont pas pu/voulu poursuivre leur scolarisation à distance? Pouvons-nous avoir des balises pour ces élèves?

S'agit-il des mêmes balises que pour les élèves réguliers?

Meilleures salutations,

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 11 mai 2020 10:35
À: faqcovid
Objet: Question en lien avec les Services de garde en fin d'année scolaire

Importance: Haute

Bonjour,

Nous avons une question en lien avec les services de garde lors des journées pédagogiques de fin d'année scolaire.

La voici:

Sommes-nous tenus d'offrir un Service de garde aux parents lors de nos Journées pédagogiques de fin d'année considérant le contexte? Les journées de classe prennent fin le 23 juin pour les élèves. Toutefois, 3 journées pédagogiques sont prévues les 25, 26 et 29 juin. Doit-on maintenir nos services de garde pour ces journées?

Salutations!

De : [REDACTED]
Envoyé : 7 avril 2020 16:02
À : faqcovid@education.gouv.qc.ca <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Service de garde d'urgence - admissibilité

Bonjour,

Nous travaillons en étroite collaboration avec les intervenants de la santé et de la protection de la jeunesse. Ma question est la suivante:

Est-ce possible d'admettre, au SDGU, un enfant référé par la protection de la jeunesse advenant le cas où cette solution serait celle de dernier recours pour assurer la sécurité du jeune en question? Nous avons une grande préoccupation de répondre aux besoins des enfants plus vulnérables et notre collaboration avec nos partenaires est excellente. Toutefois, depuis l'ouverture des SDGU, nous nous en tenions à la liste des enfants admissibles. Nous aimerions avoir une orientation du Ministère à cet égard.

Merci de prendre ma question en considération!

Salutations!



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 mai 2020 11:38
À: faqcovid
Objet: Question FAQ préscolaire_primaire

Bonjour,

La commission scolaire des [REDACTED] a adressé à la FCSQ la question suivante concernant le préscolaire et le primaire :

Est-ce possible dans le contexte actuel de mettre des élèves du préscolaire avec le primaire?

Merci pour le suivi.

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 11 avril 2020 00:18
À: faqcovid
Objet: Question établissements privés

Catégories: traité

Bonjour,

La direction de mon établissement scolaire secondaire vient d'envoyer un courriel aux étudiants indiquant que tous les travaux et projets seraient obligatoires et qu'ils pourraient avoir un impact sur notre admission au Cégep au retour du congé forcé. Certains élèves se voient être dans l'impossibilité de faire les 5h de travaux imposés par jour parce qu'ils doivent garder de jeunes enfants.

La direction peut-elle imposer les travaux scolaires?

Merci,

De: [REDACTED]
Envoyé: 12 mai 2020 16:17
À: faqcovid
Objet: question laboratoires FGA

Bonjour,

Merci de porter attention à notre question ci-dessous. Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Par le biais de sa mise à jour du 6 mai 2020 des QUESTIONS ET RÉPONSES – DÉCONFINEMENT, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé les centres d'éducation des adultes à administrer toutes les épreuves (locales et ministérielles) incluant les parties pratiques des épreuves des programmes d'études du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie.

Toutefois, avant d'évaluer les compétences des adultes, il faut les accompagner dans leur développement et leur enseigner les concepts et les manipulations visés par le cours. Est-ce que l'autorisation ministérielle permet, de façon implicite, d'accompagner les adultes dans leurs apprentissages en présence dans les laboratoires ? Est-ce à la discrétion des centres d'éducation des adultes ? Sinon, sachez que l'autorisation ministérielle actuelle qui ne permet pas au personnel enseignant un accompagnement en laboratoire compromet la réussite des adultes.

De: [REDACTED]
Envoyé: 11 mai 2020 18:09
À: faqcovid
Objet: Question portant sur la scolarisation à domicile

Bonjour,

Une question en lien avec les élèves qui font l'école à la maison :

La direction de l'enseignement à la maison nous informe que malgré le contexte de pandémie, le Règlement sur l'enseignement à la maison n'est pas suspendu et que les obligations qu'il prévoit pour les commissions scolaires continuent donc de s'appliquer. On nous rappelle qu'il est nécessaire de maintenir et d'honorer les ententes prises avec les familles en matière de sanction, et ce, dans le respect des recommandations de la Santé publique. Par ailleurs, la direction de la Sanction des études nous informe que l'administration des épreuves ministérielles est annulée et que les résultats des établissements scolaires seront considérés pour l'obtention des diplômes.

Les élèves en enseignement à la maison n'ayant pas de résultats à la 2^e étape, est-ce possible, exceptionnellement, de prévoir l'administration d'épreuves locales en présence dans l'établissement secondaire, en respectant les directives la Santé publique et les mesures sanitaires en contexte de pandémie (comme sur le modèle en FGA et FP) ?

Si nous sommes une commission scolaire dans la CMM, doit-on attendre l'ouverture des écoles ou pouvons-nous procéder? Cela touche moins de 10 élèves.

Merci.



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 18 avril 2020 19:25
À: faqcovid
Objet: Question pour FAQ

Catégories: traité

Bonjour,

Voici une question pour le niveau collégial:

Il est mentionné que la session hiver 2020 n'aura pas d'impact sur la cote R des élèves du collégial. Dans la situation où cette cote R revêt une grande importance pour l'accès à un programme contingenté à l'université, y aura-t-il une mesure mise en place pour les élèves qui comptaient sur cette session pour augmenter leur cote R et ainsi accéder à ces programmes?

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 22 avril 2020 14:57
À: faqcovid
Objet: Question pour le collégial

Catégories: traité

Question pour le collégial :

Au collégial, un cours, par exemple de mathématique, vaut 2,66 unités dans le calcul de la cote R . Si un élève échoue son cours de mathématique une première fois, il a la possibilité de le refaire à une session ultérieure. À ce moment-là, le premier cours de mathématique qui a été échoué vaut 1,33 unités et la reprise de cours vaut 1,33 unités aussi. Ce qui totalise 2,66 unités pour le calcul de la cote R. Dans le contexte actuel, selon les balises que vous avez transmises, l'élève qui reprend actuellement son cours de mathématique **a tout intérêt à échouer celui-ci**, c'est bien malheureux et illogique, pour avoir la possibilité de refaire le cours une 3^e fois afin d'augmenter sa cote R puisque vous avez décidé que les cours de la session d'hiver 2020 n'auraient pas de valeur pour le calcul de la cote . Ce qui signifie que le cours de mathématique qui a été échoué la première fois reprendra une valeur de 2,66 unités plutôt que d'avoir une valeur de 1,33 unités, ce qui nuit à la cote R de l'étudiant. Quel est l'intérêt pour l'élève de poursuivre son cours? Croyez-vous être en mesure de mettre en place une gestion administrative qui permettrait aux élèves de pouvoir améliorer leur cote R malgré votre décision de ne pas accorder de valeur « cote R » pour les cours de la session d'hiver 2020?

Merci de répondre à ces préoccupations des étudiants

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 15 mai 2020 14:24
À: faqcovid
Objet: Questions

Bonjour,

- Qu'en est-il de l'évaluation des cours en semestrialisation de janvier à juin 2020 au secondaire (ex. : Éducation financière et/ou Monde contemporain, 5^e secondaire), alors qu'aucune évaluation n'a été possible avant le 12 mars et que peu d'acquis ont pu être réalisés? Est-ce que le MEES pourrait recommander la réussite automatique du cours et, du même coup, des unités pour l'obtention du DES?
- FGA : Selon l'annonce du 14 mai, doit-on comprendre que pour les centres situés dans la Communauté métropolitaine de Montréal et dans la municipalité régionale de comté de Joliette, l'accès aux épreuves MEES et aux évaluations locales ne serait plus permis à compter du 25 mai comme prévu?
- FGA : Peut-on inscrire de nouveaux élèves en FAD à la session d'été, considérant que l'ensemble des cours offerts se donnent à distance? Est-ce que la fermeture, si confirmée jusqu'à la fin août, s'appliquerait aussi en FAD?

Meilleures salutations,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 4 avril 2020 12:30
À: faqcovid
Objet: Question Service de garde d'urgence

Bonjour,

Suite à la réception du document « Questions/réponses » en date du 3 avril, à la toute dernière question, il est indiqué que les services de garde d'urgence seront fermés lors des jours fériés, car ceux-ci sont considérés comme un samedi et un dimanche.

Or, le sous-ministre Blackburn a annoncé jeudi que les services de garde d'urgence seraient ouverts.

Seront-ils ouverts ou non?

Merci!!

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 13:49
À: faqcovid
Objet: Question sur la subvention salariale

Bonjour ,

Notre CA se pose la question suivante:

Notre école [REDACTED] n'est pas subventionnée , est ce qu'on peut être bénéficiaire de la subvention salariale de 75%, ou non.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 22 avril 2020 09:44
À: faqcovid
Objet: Question sur l'inscription obligatoire au trimestre d'été

Catégories: traité

Bonjour,

Il semble que dans de très nombreux programmes de cycles supérieurs à l'université, l'inscription soit obligatoire lors du trimestre d'été. Or, dans les circonstances actuelles, cela pose problème à de très nombreux étudiants (difficulté à payer les frais de scolarité, impossibilité de poursuivre la recherche en cours, etc.). Est-ce qu'il y a une mesure prévue afin de les soutenir sans les pénaliser?

Merci,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 16:56
À: faqcovid
Objet: Question sur l'admission d'un étudiant

Bonjour,

l'offre de formation dans les centres de formation aux adultes diffère d'un établissement à l'autre. En Gaspésie, il y a certains centres qui n'ont pas recommencé leurs activités ou qui viennent juste de recommencer (selon les informations que nous avons). Donc j'aimerais connaître les accommodements possibles pour ces étudiants. Pourrons-nous les accepter dans une 2e session sous condition à l'automne le temps qu'ils puissent terminer les unités manquantes et est-ce que nous pourrons admettre sous condition des étudiants qui seraient en train de terminer plus de 6 unités?

Je vous remercie à l'avance et vous souhaite une excellente journée!



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 07:51
À: faqcovid
Objet: question

Bonjour,

Une enseignante permanente, qui vient tout juste d'apprendre qu'elle est enceinte, est-ce que les semaines non-travaillées (pendant la fermeture obligatoire des établissements) seront tout de même considérées pour accéder à son congé parental et ou maternité ?

Merci !

Jonathan Simard

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 avril 2020 12:14
À: faqcovid
Objet: Question transmise EPEPS

Bonjour,

À la suite de la réponse de la question #38 du Question/Réponse du 17 avril dernier :

J'aimerais avoir une précision sur les élèves qui ont déjà demandé la dérogation et qui ont déjà été acceptés sous condition.

Tous ont débuté leurs cours en février (cours semestrialisés) et, à cause de l'arrêt des cours en mars, nous n'avons pas suffisamment d'observations et de contenus évalués pour être en mesure de porter un jugement. Aussi, ces cours devront vraisemblablement être repris pour répondre aux critères d'admission du cégep.

Or, il semble que la dérogation (admission conditionnelle au cégep) **ne peut être utilisée qu'une fois durant le parcours académique de l'étudiant**, et ce pour l'ensemble des établissements collégiaux du Québec.

Est-ce que vous annoncerez des mesures d'atténuation afin que ces étudiants puissent reprendre leur cours sans être pénalisés?

Vous serait-il possible de me fournir de l'information à ce propos?

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 5 mai 2020 10:32
À: faqcovid
Objet: question!

Bonjour,

Je suis [REDACTED], une école à projet particulier pour jeunes élèves raccrocheurs.

Le calendrier de mon école se divise en deux : une session à l'automne et une autre à l'hiver.

Pour cette dernière session, les élèves que nous avons n'aurons eu que 7 semaines de cours sur une possibilités de 16.

Nous nous questionnons à savoir s'il serait possible de le mettre la mention RÉUSSITE ou ÉCHEC pour leur bulletin final.

Nous n'avons pas eu la chance de nous rendre au premier bulletin pour la session d'hiver.

Merci,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 juin 2020 13:03
À: faqcovid
Objet: question

Bonjour:

Si un élève (d'Ontario) c'est inscrit dans secondaire IV un école après le premier semestre et a seulement un note pour le semestre 2, est ce que le semestre 2 va compter pour 100 pour cent?

Merci

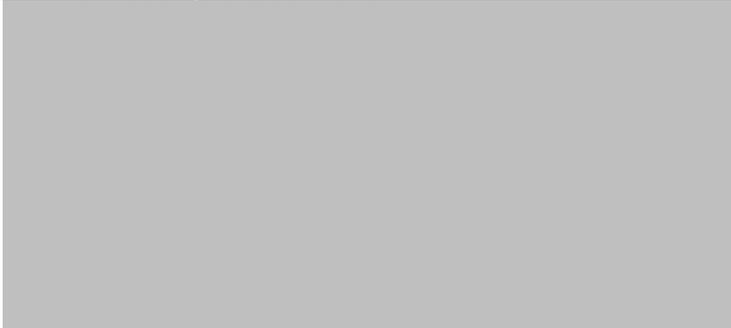
[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 28 avril 2020 15:42
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: questions

Bonjour,

En formation professionnelle :



- considérant que les ateliers pourront être accessibles pour la formation pratique en respectant les règles sanitaires et de distanciation de la santé publique, sera-t-il possible d'évaluer nos élèves par le fait même?
- Sera-t-il aussi possible de procéder aux évaluations théoriques en classe à moins de 50% de capacité d'accueil, ceci dans le but de respecter les règles sanitaires et de distanciation de la santé publique?
- Peut-on évaluer nos élèves qui sont en stages de fin de programmes et qui, pour la plupart, travaillent actuellement?

En formation générale des adultes :

- Sera-t-il possible de retourner avec des élèves sur les plateaux d'enseignement (entreprises) pour les élèves en semi-spécialisé?
- Sera-t-il possible d'accueillir des élèves dans les salles d'examens en respectant les règles sanitaires et de distanciation de la santé publique?. La FAQ de Québec.ca semble confirmer que ce sera possible...

Merci



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 13 mai 2020 13:47
À: faqcovid
Objet: [REDACTED]

Question :

Dans l'opération de classement des élèves, serait-il permis pour une direction de solliciter une rencontre en présentiel avec un parent afin de finaliser un classement d'élève dont la situation du classement est délicate et pour qui on juge qu'une rencontre en personne est préférable à un appel téléphonique aux parents? Bien sûr, en appliquant toutes les mesures sanitaires d'usage.



De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 10:46
À: faqcovid
Objet: Questions

Bonjour,

Nous en sommes à planifier l'automne prochaine (distribution des tâches, confection des horaires et planification des plans de cours)

Certaines interrogations nous empêchent d'avancer dans le travail à faire :

Voici :

1. Pour l'enseignement en présence, est ce qu'il y aura un nombre d'étudiants maximal défini par groupe ou bien le nombre se déterminé par notre capacité à allouer 2 mètres autour de chaque étudiants ?
2. Est-ce que du financement supplémentaire sera alloué :
 - a. dans les cas où il faut séparer les groupes ?
 - b. pour de l'équipement qui permettrait d'optimiser l'enseignement à distance?
 - c. Pour de la mise à niveau d'étudiants (première session (ceux qui arriveront du secondaire)) ?
3. Est-ce que les assouplissements au RREC seront maintenus pour l'automne ?
4. Est-ce que les collèges privés seront autorisés à offrir de l'enseignement en ligne asynchrone ?

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous ne devez pas divulguer le contenu de ce message à d'autres personnes. Si vous croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

De: [redacted]
Envoyé: 29 avril 2020 07:51
À: faqcovid
Objet: [redacted]

Bonjour,

Voici une liste de questions en lien avec la réouverture des classes.

À notre évaluation, une bonne partie de notre clientèle va revenir à l'école.

La capacité physique de nos classes et de nos RH ne nous permettra pas d'offrir une scolarisation tous les jours, probablement un jour sur deux.

1. La journée où l'élève n'a pas de classe, doit-on offrir un service de garde? Ça devient un peu un camp de jour et il faudrait qu'il soit pris en charge par le secondaire. On offre le SDG seulement pour les parents faisant partie des services essentiels, et pas pour ceux participant à la réouverture économique?

Autres questions :

À compter du 4 mai, est-ce qu'un **aménagement du télétravail** est recommandé lorsque possible?

Est-ce que tout le personnel est requis dans les établissements (primaires, secondaires et PFFGA) et les centres administratifs à compter du 4 mai ?

Comment traiter les employés qui ne peuvent se présenter au travail pour des motifs de responsabilités familiales (garderie à 50% de leur capacité, décision personnelle de ne pas envoyer son enfant à l'école, etc.)

Est-ce que pour la période de réouverture des écoles, la CS peut prendre des **orientations locales quant aux matières** qui poursuivront l'apprentissage de savoirs essentiels?

FGA : les enseignants peuvent-ils poursuivre la formation à distance offerte aux élèves en télétravail?

Afin de répondre aux besoins logistiques et aux services éducatifs à offrir aux élèves du primaire à l'école, est-il possible **de voir la tâche des enseignants de façon plus globale**, tout en respectant les 32 heures par semaine?

Peut-on **obliger le personnel enseignant à suivre la formation du microprogramme**? Et ce, particulièrement, si la personne n'est pas capable de nous démontrer sa capacité à offrir des services de formation à distance aux élèves.

Peut-on **modifier les horaires habituels des écoles** afin de répondre à l'organisation des services éducatifs pendant la période de réouverture des écoles primaires?

Est-ce que les **barrages** des régions « protégées » seront un enjeu pour notre personnel qui devra les franchir quotidiennement?

Est-ce que les gens traversant un barrage routier doivent vraiment être en isolement 14 jours comme le recommandent les policiers, donc ne peuvent se présenter au travail ?

Les directives nous indiquent que certains membres du personnel ne seront pas tenus de se présenter dans les écoles (60 ans+, maladie chronique ...). Est-ce qu'un membre du personnel peut évoquer la **condition de santé du conjoint ou d'un proche** (définir un proche) pour se prévaloir de cette exemption?

Est-ce qu'un employé de 60 ans et plus peut décider de se présenter au travail malgré les recommandations?

Est-ce possible d'envisager une formule de **fréquentation à temps partiel** dans une grande école (ex. Forget) qui ne pourrait pas recevoir plus qu'un certain nombre des élèves en même temps?

Peut-on avoir un horaire flexible pour nos enseignants du secondaire pour leur permettre de transporter leurs propres enfants du primaire en début et fin de journée?

Est-ce que le **calendrier scolaire**, tel qu'adopté, jusqu'à la fin de l'année est maintenu (journées pédagogiques, date de fin de cours ...)?

Existe-t-il un **nombre limité d'individus** dans un bâtiment?

Considérant la facilité à respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la tenue de **salle d'examens en FGA et FP**, peut-on procéder à organiser des sessions d'évaluation?

Est-ce toujours possible dans le contexte de reprise des activités **d'affecter du personnel à une tâche autre** (enseignant, soutien, professionnel) pour pallier aux différents besoins découlant de la mise en place d'un nouveau modèle d'organisation scolaire?

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 5 mai 2020 08:00
À: faqcovid
Objet: [REDACTED]

Bonjour,

Question :

Est-ce que l'application de l'entrée progressive proposée pour la semaine du 11 mai vient avec l'obligation d'offrir :

1. Poursuite de SDGU pour les services essentiels?
2. Disponibilité de SDG pour les parents qui en ont besoin (même si pas dans services essentiels) et que leur enfant fait partie de ceux dont la rentrée est retardée?



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 13 mai 2020 09:49
À: faqcovid
Objet: Questions du réseau

Bonjour,

Voici de nouvelles questions non répondues reçues par la [REDACTED] auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses afin de bien d'accompagner le réseau dans les services d'enseignement de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

«Dans le cas de nos élèves qui ne reviennent pas en FP dans leur programme d'études, est-ce qu'une cohorte sera prévue pour eux en septembre?

Si oui, aurons-nous des sommes pour embaucher des ressources supplémentaires?

Dans le cas des programmes magistraux, ces élèves pourront réintégrer quand?»

Cordialement,



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 14 avril 2020 08:37
À: faqcovid
Objet: [REDACTED]

Bonjour,

Il devient nécessaire d'avoir une orientation claire quant au report ou non de certaines mesures transitoires du PL 40. Dans le processus de désignation des membres du CA nous avons prévues certaines opérations dans les prochains jours afin de respecter les échéances. Les syndicats locaux nous questionnent également sur l'échéancier.

Une orientation est souhaitable dans les meilleurs délais.
Bonne journée!



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 09:38
À: faqcovid
Objet: [REDACTED]

Question :

Si un élève arrive de l'Ontario ou toute autre province, doit-on imposer 14 jours en isolement volontaire avant de l'accueillir à l'école?



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 13 mai 2020 16:50
À: faqcovid
Objet: Questions du réseau

Bonjour,

Voici d'autres questions non répondues, reçues du réseau et desquelles, nous aimerions trouver des réponses.

Secteur FP : Je suis à espérer des informations concernant nos élèves en Santé (APED, SASI, ATP) qui travaillent présentement dans le réseau de la Santé et des Services sociaux sans avoir finalisé leur formation, est-ce que des temps de travail seront crédités?

Secteur FGA : Est-ce que l'autorisation ministérielle permet, de façon implicite, d'accompagner les adultes dans leurs apprentissages en présence dans les laboratoires ?

Merci du suivi accordé à celles-ci.

En toute collaboration.

De: [REDACTED]
Envoyé: 7 mai 2020 15:42
À: faqcovid
Objet: CS Charlevoix

Bonjour,

Question : Formation d'apprentissage accrue en milieu de travail

Les formations offertes dans le cadres des Programmes d'apprentissages accrus en milieu de travail lient les CFP aux entreprises participantes par le biais d'ententes de partenariat. Pour un même groupe, plusieurs entreprises peuvent accueillir des élèves, qu'elles rémunèrent, pour environ 50% des heures du programme. Cette formule, visant à contrer la pénurie de main d'œuvre, s'est multipliée au Québec dans les 2 dernières années en formation professionnelle. Dans le contexte actuel, certaines de ces entreprises ne sont plus en mesure d'accueillir des élèves soit parce qu'elles ne peuvent garantir le respect des règles de la santé publique, soit parce qu'elles ne sont pas à même de rappeler leur propre personnel et qu'elles voient d'un mauvais œil de « faire de la place pour un élève », rémunéré de surcroit. Des centres se retrouvent donc dans une situation où seulement un partie des entreprises peuvent poursuivre. Que fait-on alors des élèves qui n'ont plus d'entreprise d'accueil ni la rémunération qui leur avait été annoncée? Les centres sont-ils dans l'obligation d'offrir le service de formation pour le temps qui aurait été passé en entreprise? Si oui, y aura-t-il une compensation financière quelconque?

De: [REDACTED]
Envoyé: 20 avril 2020 12:18
À: faqcovid
Objet: Questionnement - cote R

Bonjour,

En lien avec le dernier communiqué de M. Blackburn et en lien avec l'information transmise par les médias en fin de semaine, je souhaiterais avoir des éclaircissements à propos des modalités de calcul de la cote R.

Voir les 2 paragraphes issus du dernier communiqué de M. Blackburn dans lesquels les propos sont contradictoires.

Nos étudiants posent des questions et vos précisions nous aideraient à bien leur répondre.

139. *Quel sera l'effet sur la cote R?*

Les résultats de l'hiver 2020 ne doivent pas être inclus dans le calcul de la cote R.

153. *Le Ministère a transmis des balises selon lesquelles des assouplissements sont apportés au RREC afin que les étudiants puissent, dans la mesure du possible, terminer leur session d'hiver. Comment ces assouplissements contribuent-ils à assurer un traitement équitable de tous les étudiants*

Certains assouplissements au RREC visent à favoriser un traitement équitable des étudiants. Ainsi, il est suggéré aux établissements d'accorder, sans autre justification, un incomplet aux étudiants qui ont été dans l'impossibilité de terminer leurs études en raison de la COVID-19. Ainsi, un étudiant qui a des responsabilités parentales l'empêchant de terminer sa session d'hiver 2020, pourra, à titre d'exemple, demander un incomplet et éviter une mention d'échec à son dossier. Aussi, s'il s'avère difficile d'établir une note pour évaluer l'atteinte d'une ou de plusieurs compétences, le collège pourra accorder une équivalence (EQ) lorsque l'étudiant démontre, selon le collège, l'atteinte des objectifs du cours auquel il est inscrit à la session d'hiver 2020. Par ailleurs, deux calculs de la cote R pourront se faire pour la cohorte de l'hiver 2020 et le meilleur des deux résultats sera retenu pour établir la cote R de l'étudiant : un calcul incluant les résultats de l'hiver 2020 et un calcul excluant les résultats de l'hiver 2020. Cela vise à ne pas pénaliser les étudiants qui auraient obtenu de meilleurs résultats s'il n'y avait pas eu de fermeture des établissements liée à la COVID-19. Il est important de rappeler qu'un traitement équitable implique aussi de favoriser la fin des cours et l'obtention d'une évaluation avec une note pour un grand nombre d'étudiants qui pourront compléter leur formation dans le contexte du COVID-19

De: [REDACTED]
Envoyé: 7 avril 2020 10:58
À: faqcovid
Objet: 406

Bonjour,

Selon les réponses émises dans la foire aux questions, l'échéancier prévu pour les taxes scolaires continue de s'appliquer.

Cependant, les modifications applicables suite à l'adoption du PL40 sont à l'étude.

Voilà ma question :

Sur les comptes de taxes scolaires qui devront être acheminés au contribuable pour le 1^{er} juillet, mais chez l'imprimeur début juin, devons-nous inscrire « centre de service scolaire » ou « commission scolaire ».

Si nous devons utiliser « centre de service scolaire », on complète avec le nom actuel de notre commission scolaire (des Chênes) ?

Merci et bonne fin de journée,



De: [redacted]
Envoyé: 30 avril 2020 18:43
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Questionnement avec plus récent Q&R



Madame,
Monsieur,

Comme suite à la lecture du plus récent Q&R émis par le ministère, nous avons soulevé quelques questionnements que je permets de vous partager pour fins de précision :

- **La question 65 nous apparaît problématique car il est dit qu'il est « souhaitable » que les syndicats soient consultés alors qu'en fait c'est une obligation du décret.**

65. Y a-t-il des mesures prévues concernant l'élargissement des tâches des enseignants du primaire? Par exemple, la surveillance du dîner et le service à offrir aux élèves qui ne seront pas à l'école. Compte tenu de l'arrêté ministériel 2020-008 (reconduit par l'arrêté ministériel 2020-022), les ajustements nécessaires sont possibles. Il serait **souhaitable** que les syndicats et les associations concernés soient consultés.

Le décret précise : « ...QU'un ministère ou organisme **doive**, avant d'appliquer une mesure prévue par le présent arrêté, consulter les syndicats ou les associations concernés... »

- **La question 66 nécessite, à notre avis, une directive claire. Est-ce une recommandation ou une exigence? Merci de préciser.**

66. Quelles sont les règles d'exemption applicables au personnel : conditions médicales, personnel de 60 ans et plus, femmes enceintes, enfants qui ont des conditions médicales particulières, etc. Quelles sont les conditions de travail s'appliquant à ces personnes exemptées?

La présence à l'école **n'est pas recommandée** pour les membres du personnel qui présentent une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, personne âgée 14 de 60 ans ou plus). Elles pourront se faire assigner d'autres tâches que celles qui leur sont habituellement dévolues. Pour des raisons de santé et de sécurité, ces personnes **sont encouragées à retarder** leur retour à l'école jusqu'en septembre 2020.

- **Les réponses aux questions 67, 69 et 70 sont toutes différentes. Ne devraient-elles pas suggérer la même ligne directrice.**

67. Les enseignants et membres du personnel qui ont des craintes pour la santé de leurs proches ayant des conditions de santé les rendant vulnérables à la COVID-19 peuvent-ils refuser de se présenter à l'école et exiger de pouvoir faire du télétravail?

Les directions d'école et les responsables des ressources humaines **sont invités à prendre en compte** ces demandes, si possible, lors de l'affectation des tâches en tenant compte que certaines fonctions exigent une présence en classe alors que d'autres tâches, comme l'accompagnement des élèves restés à la maison, peuvent très bien se faire à distance.

69. Je vis avec mes parents qui sont âgés, suis-je obligé d'aller travailler?

Il n'y a pas de règles d'exemption applicables en raison de la santé des proches. Les enfants et les travailleurs et les **travailleuses sont invités à faire preuve de prudence** lors du retour à la maison, soit de procéder au lavage des mains et de changer de vêtements, par exemple.

70. J'ai un enfant qui a des besoins particuliers, suis-je obligé d'aller travailler?

Les commissions scolaires sont responsables de la gestion du personnel. **Il appartient donc à la commission scolaire d'évaluer cette situation particulière** en fonction des circonstances qui lui sont propres.

- **Pour la question 72, nous sommes d'avis qu'il faudrait préciser pour les écoles primaires. Il n'y a pas d'obligation pour tout le personnel des centres, des bureaux administratifs et des écoles secondaires (centres) d'être présents sur les lieux de travail, sauf sur demande de la direction de l'établissement.**

72. À quelle date le personnel de soutien peut-il se présenter dans les établissements?

Tout le personnel est attendu en présence à son lieu de travail à partir du 4 mai prochain.

Monsieur [REDACTED] a envoyé un courriel en ce jour avec le message suivant :

Est-ce que le personnel en télétravail devra attendre le retour au travail des enseignants ou il devra rentrer immédiatement? Est-ce que les dates d'entrée seront les mêmes pour tout le monde?

Réponse :

« Tout le personnel de toutes les écoles secondaires peut être appelé à se rendre à son lieu de travail dès le 4 mai. Il appartiendra aux directions d'école de déterminer et de convoquer le personnel au besoin. Il appartiendra également aux directions d'école de déterminer si le télétravail est permis et selon quelles conditions. »

Merci de l'attention portée à la présente,

[REDACTED]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 14 mai 2020 17:16
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: Questionnement concernant l'accès aux centres FP aux élèves résidants de la CMM

Bonjour,

Selon les informations que nous avons obtenues, un élève ne pourrait pas fréquenter une école hors de la zone CMM s'il habite dans une zone à plus grande éclosion. Nous aimerions valider cette information concernant les centres de formation professionnelle.

L'École [REDACTED] est située en zone hors CMM. Cependant, plusieurs de nos élèves résident dans la CMM, principalement en Montérégie (Rive-Sud de Montréal). Nous avons repris, depuis le 11 mai, des activités de formation en présentiel pour des compétences pratiques se déroulant en atelier ou en laboratoire informatiques et avons exclu, jusqu'à présent, les élèves de la CMM. Considérant que le plan de réouverture des établissements scolaires de la CMM est reporté à la fin août-début septembre, nous souhaitons réintégrer les élèves de la CMM à nos formations se déroulant au centre pour ainsi leur permettre la poursuite et l'évaluation de leurs apprentissages. D'autant plus qu'une proportion d'entre eux habitent dans des villes à proximité de [REDACTED] et pour lesquelles le nombre de cas de COVID-19 est moindre qu'à Saint-Hyacinthe.

De plus, une de nos élèves qui aurait communiqué avec le ministère de l'Éducation aurait reçu, de la part d'un attaché politique, une information voulant que ce soit l'adresse du centre qui soit prise en compte et non l'adresse de résidence de l'élève et que les élèves de la CMM pourraient donc suivre les formations pratiques en présentiel dans les centres de formation professionnelle hors CMM.

Conséquemment, nous aimerions obtenir l'autorisation d'accueillir les élèves résidant dans la CMM.

Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est réservé à l'usage exclusif du destinataire, celui-ci pouvant contenir de l'information protégée ou confidentielle. Toute divulgation non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous aviser immédiatement afin que nous puissions corriger nos registres. Ensuite, nous vous demandons de détruire le présent courriel. Merci pour votre collaboration.

De: [REDACTED]
Envoyé: 18 avril 2020 23:09
À: faqcovid
Objet: Questionnement sur le point # 100

Bonjour,

Je suis secrétaire et je travaille sur appel.

Depuis le début de la période de fermeture des écoles, j'étais payée selon les heures prévues. Mais voici la réponse que j'ai obtenue en lien avec mes heures prévues après le 30 mars.

Voici l'avis que nous avons eu pour le traitement des suppléances prévues après le 30 mars :

- À compter du 30 mars, les seules absences maintenues sont les suivantes : retraites progressives, congés partiels, qui étaient prévues sont annulées, les suppléances sont donc aussi annulées;

Il n'y aura donc pas de paiement pour les suppléances du 30 mars au 6 avril.

Toutes fois, dans la nouvelle version du document *Questions et réponses* du 17 avril publié par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, on peut y lire ceci:

100. [NOUVEAU] Quel traitement doit être appliqué aux salariés temporaires et employés à statut particulier (ex. : suppléants, chargés de cours, personnel occasionnel, personnel en remplacement ou travail en surcroît, travailleurs à feuille de temps, personnel contractuel pour la formation non créditée)?

Le principe général suivant doit s'appliquer à l'ensemble des salariés temporaires : accorder une rémunération aux personnes salariées temporaires en fonction des heures déjà prévues à l'horaire (horaire connu et convenu) pour la période du 12 mars au 1er mai 2020.

Je me demandais donc si mes heures prévues après le 30 mars devraient m'être payées ou s'il est possible qu'il en soit autrement dans certain commission scolaire?

Merci!

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 avril 2020 18:03
À: faqcovid
Objet: Questions - Éducation

Bonjour,

Je me permets de soumettre les questions ci-dessous, très importantes pour nos élèves et leurs enseignants.

Je vous remercie à l'avance de toute réponse que vous pourrez nous fournir.

ÉVALUATION, BULLETIN ET PASSAGE

1. Quelle sera la pondération accordée aux notes de première et deuxième étapes dans les circonstances actuelles? Les enseignants sont-ils obligés de s'en tenir aux notes déjà inscrites aux bulletins des étapes 1 et 2?
2. Que pouvons-nous faire par rapport aux élèves qui n'ont pas la note de passage suite aux étapes 1 et 2?
3. Que pouvons-nous faire dans le cas où aucune note n'a été inscrite au bulletin à l'étape 1 ou l'étape 2 (ou aux deux), pour une compétence ou une matière?
4. Qu'est-ce qui est entendu par le **jugement professionnel** dans l'extrait suivant : "*Le passage des élèves au niveau supérieur sera effectué en fonction du jugement professionnel porté par les enseignants en fonction des résultats obtenus au préalable par les élèves.*"
5. Comment sera exprimé le niveau de développement de la compétence d'un élève en fin d'année (une note en pourcentage? Une indication de réussite ou d'échec?)
6. Qu'en est-il des cours semestriels, le cas échéant?

DIPLÔMATION

1. Comment les élèves en dernière année d'un programme du Parcours de formation axée sur l'emploi obtiendront-ils leur certificat sans avoir accumulé les heures de stage nécessaires (ou sans avoir suffisamment développé leurs compétences)?

EXAMENS ET ÉCOLE D'ÉTÉ

1. Y aura-t-il des examens provinciaux (MEES) en juillet-août pour les élèves (normalement des reprises)? Des cours d'été peuvent-ils être envisagés, en particulier pour les élèves des 4e et 5e années du secondaire?

De: [REDACTED]
Envoyé: 10 avril 2020 09:47
À: faqcovid
Objet: Questions Covid-19

Bonjour,

Nous sommes particulièrement préoccupés par le prêt de nos employés au CISSS puisqu'il semble imminent que nous ayons à le faire. Voici donc quelques questions à ce sujet :

1. Est-ce qu'un employé affecté au CISSS pourrait être contraint à accepter de travailler sur un quart de travail différent de son horaire habituel (soir, nuit, fin de semaine)?
2. Comment traitons-nous le cas d'un employé ayant quitté la région pour rejoindre sa famille et n'étant plus en mesure de revenir suite aux nouvelles directives ministérielles restreignant la circulation entre les régions lorsque celui-ci est requis pour travailler au CISSS de la région du territoire de sa CS? Devons-nous maintenir son salaire? Devons-nous le mettre en absence sans-solde? Peut-il être affecté au CISSS de la région où il se trouve?
3. Est-ce qu'un employé pourrait être affecté à une tâche pour laquelle il ne se sent pas apte et outiller à le faire?
4. Est-ce que l'employé qui sera réaffecté au CISSS recevra la prime « Covid19 » annoncé par le Premier ministre?
5. Est-ce qu'un employé peut limiter sa disponibilité pour permettre la conciliation travail-famille?
6. Qu'arrive-t-il si l'employé affecté au CISSS effectue une prestation de travail plus grande que celle prévue par son poste (CS)? Qui rémunèrera les heures en surcroit? À quel taux?

Merci beaucoup et bonne journée,

De: [REDACTED]
Envoyé: 15 avril 2020 09:37
À: faqcovid
Objet: Questions pour la FP

Bonjour,

Voici mes questions qui concernent la formation professionnelle en référence au Q_R du 9 avril dernier.

- Question 4; ramassage du matériel
Est-ce que le ramassage du matériel par les élèves adultes dans les CFP peut s'effectuer comme le secteur collégial?
- Question 29; préalables admission
Il y a des précisions pour les préalables au collégial. Y aurait-il également de la flexibilité dans les préalables d'admission en FP?
- Questions 117 (et 148); relance des stages
Est-ce que la consigne pour les établissement collégiaux et universitaires peuvent également s'appliquer pour les stages en FP?
- Question 118; baisse d'inscriptions en 20-21
Le même phénomène est à prévoir en FP. Comment le MEES supportera-t-il la FP avec tous les petits groupes à prévoir? Serait-ce le bon moment pour enfin revoir le financement de la FP?
- Question 136; stages du domaine de la santé
Peut-on inclure les stages de la FP dans les consignes de reprise des stages? Les CIUSSS nous approchent parce qu'ils ont l'aval de leur ministère, mais les CFP n'ont pas reçu le même message de son ministère.

Merci à l'avance pour vos réponses!

Salutations,

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 3 avril 2020 16:27
À: faqcovid
Objet: Questions enseignants à taux horaire en formation professionnelle

Bonjour,

J'aurais quatre questions concernant la formation professionnelle et nos enseignants à taux horaire.

Nous avons des membres du personnel qui ont reçu un calendrier prévisionnel de travail en fonction des besoins prévus ce printemps. Les besoins concernaient de la reconnaissance d'acquis et de l'enseignant pour un DEP.

Avec la situation de pandémie, ces dossiers ont été remis à plus tard cet automne ou même à l'an prochain.

1. Devons-nous rémunérer un membre du personnel ayant reçu un calendrier de travail prévisionnel pour de la reconnaissance des acquis alors que le centre de formation professionnelle n'avait pas reçu une confirmation officielle des candidats devant bénéficier de la RAC?
2. Devons-nous rémunérer un membre du personnel ayant reçu un calendrier de travail prévisionnel pour de la reconnaissance des acquis en entreprise alors que le centre de formation professionnelle ainsi que l'entreprise ont dû fermer leurs portes?
3. Devons-nous rémunérer un membre du personnel à taux horaire ayant un reçu un calendrier de travail prévisionnel et pour lequel la formation est annulée et reportée à une date ultérieure?
4. Devons-nous rémunérer un membre du personnel à taux horaire ayant un reçu un calendrier de travail prévisionnel et pour lequel la formation est annulée tout simplement par manque d'élèves?

Merci beaucoup pour les informations!

Au plaisir!

[REDACTED]

Le présent message n'est destiné qu'à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements de nature privilégiée et confidentielle qui ne doivent pas être divulgués en vertu des lois applicables. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, vous êtes, par les présentes, avisés que toute diffusion, distribution ou reproduction de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et détruire le message.

Jonathan Simard

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 avril 2020 11:00
À: faqcovid
Objet: RE: COVID-19 / Résidences étudiantes
Catégories: Priorité 1

Bonjour M. Blackburn,

J'ai une question concernant l'utilisation des résidences étudiantes.

Nous avons, dès votre demande du 25 mars, vider le plus possible nos résidences. Nous avons actuellement 40 personnes sur place sur une possibilité de 250, soit un taux d'occupation de 16%.

La ville de Lévis nous demande actuellement de louer un de nos bâtiments des résidences pour héberger des travailleurs agricoles étrangers pendant leur quarantaine à leur arrivée au Québec. Cette demande comporte un certain risque de contamination et va à l'encontre de votre directive. D'un autre côté, nous avons la volonté d'aider la situation des agriculteurs québécois. Avons-nous « la permission » d'augmenter le taux d'occupation de nos résidences dans ce contexte?

Merci



De : Eric Blackburn [mailto:Eric.Blackburn@education.gouv.qc.ca]

Envoyé : 25 mars 2020 15:45

À : [REDACTED]

Cc : Simon Bergeron

; Stéphanie Vachon

Objet : COVID-19 / Résidences étudiantes



Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance jointe.
Une version traduite vous sera acheminée.

Meilleures salutations,

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn

Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 4 mai 2020 10:57
À: faqcovid
Objet: Recherche
Pièces jointes: Letter.pdf

Bonjour,

Sur le site, il mentionne que:

"Ainsi, toutes les activités d'enseignement et de recherche non nécessaires ou non essentielles sont suspendues dans les lieux physiques des universités, des cégeps et des collèges."

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c52688>

Cependant, mon employeur, [REDACTED], a reçu une lettre [REDACTED] (jointe à ce courriel) disant que toute recherche peut être lancée maintenant par l'université.

[REDACTED] a commencé à aller dans cette direction.
[REDACTED]

Qui est correct?

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 12:51
À: Sanction DSE; faqcovid
Objet: Reconnaissance de cours

Bonjour,

Lors de la rencontre de la Sanction du jeudi 7 mai dernier, Madame [REDACTED] affirmait à propos des ponts en mathématique et en anglais que les cours reconnus seraient ceux inscrits à l'horaire de l'élève pour le moment. On m'a soumis deux cas à l'école secondaire [REDACTED] et j'aimerais valider ma compréhension avant de répondre à la direction.

- 1- Onze élèves de 5^e secondaire en mathématique CST ont débuté le pont en mathématique de 4^e secondaire SN **avant le 13 mars**. La matière a déjà été donnée par l'enseignant sur l'heure du dîner (1 heure par semaine plus exercices à faire). Le code de cours SN4 est déjà indiqué dans GPI pour ces élèves. Tout a été mis en place (Classroom, matériel didactique Sommet de La Chenelière, plan de travail hebdomadaire avec un moment disponible par Meet) pour que l'enseignant ait des traces suffisantes pour porter un jugement à la fin des 5 semaines.

Si je comprends bien, nous pourrions donner les deux résultats (CST5 et SN4) à la fin de l'année puisque les deux codes de cours étaient à l'horaire de l'élève avant le 13 mars ? Si c'est bien le cas, l'enseignant me demandait s'il doit mettre une note pour chacune des compétences ou bien seulement un résultat ?

- 2- Les élèves qui voulaient faire un pont en science STE de 4^e secondaire, mais dont la TOS n'avaient pas inscrit le sigle à l'horaire avant le 13 mars ne pourraient pas se voir reconnaître le cours.

Est-ce que j'ai bien compris ? Merci de votre aide.



[REDACTED]

De: faqcovid
Envoyé: 30 mars 2020 11:45
À: [REDACTED]
Objet: RE: COVID-19/ Questions et réponses

Bonjour Madame [REDACTED]

Des précisions ont été apportées dans le Q-R du 27 mars à la question 34 :

Est-ce que les établissements privés ont l'obligation de rémunérer leur personnel?

Les écoles privées sont les employeurs de leur personnel et, en ce sens, elles peuvent prendre les décisions afférentes, dans le respect des conventions collectives ou des ententes locales. Il importe néanmoins de souligner que l'année scolaire n'est pas terminée. Les écoles sont fermées pour le moment jusqu'au 1er mai inclusivement.

Meilleures salutations,

De : [REDACTED]
Envoyé : 25 mars 2020 16:07
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Re: COVID-19/ Questions et réponses

Bonjour, À la lumière de ce qui est écrit dans le document, ce n'est pas clair pour moi que t'Écholle privé à l'obligation de payer son personnel. Cette question réponse et point de vue dans le flot de tout le reste. Qu'en est-il?

Salutations,

Le 25 mars 2020 à 15:00, Eric Blackburn [REDACTED] a écrit :



Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un document comportant des questions et réponses relativement au sujet de préoccupations qui interpellent les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le contexte de la pandémie du COVID-19 .

Cet outil sera évolutif et est appelé à être bonifié sur une base régulière au fil des prochains jours. Une version traduite vous sera également transmise.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn

Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller
<image003.jpg>

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

<Coronavirus_QR_MEES_200325_15h.pdf>

[REDACTED]

De: faqcovid
Envoyé: 14 avril 2020 11:32
À: [REDACTED]
Objet: RE: Question au sujet des étudiants étrangers

Importance: Haute

Bonjour,

La question 54 du Q-R du 9 avril répond à votre question :

Les étudiants étrangers peuvent suivre des cours à distance au même titre que les étudiants québécois.

Il faut cependant les déclarer différemment en fonction de leur statut. Avec CAQ et permis d'études valides : déclarés normalement et financés si les étudiants font partie des étudiants toujours réglementés. Sans CAQ ni permis d'études : déclarés Hors-Québec. Une réflexion plus large sur le mode de financement des étudiants étrangers est en cours en lien avec la situation actuelle.

Meilleures salutations,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 10 avril 2020 11:27
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Question au sujet des étudiants étrangers

À Monsieur le secrétaire [REDACTED]

Permettez -moi de venir par la présente vous prier de bien vouloir nous apporter une réponse à la question suivante :

Avons-nous le droit d'offrir des cours virtuels à distance à des étudiants qui viennent d'être notifiés qu'ils ont reçu leur visa Étudiant mais qui ne peuvent entrer au Québec en raison de la COVID-19 ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'Expression de ma parfaite considération.



[REDACTED]

De: faqcovid
Envoyé: 6 avril 2020 14:31
À: [REDACTED]
Objet: RE: COVID-19 / Services de garde d'urgence et congé de Pâques

Bonjour,

Nous vous confirmons que les services de garde d'urgence en milieu scolaire seront ouverts le vendredi 10 et lundi 13 avril.

Au plaisir,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Secrétariat général et Direction du bureau du sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De : [REDACTED]
[REDACTED] 5 avril 2020 14:31
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Cc : Eric Blackburn [REDACTED]
Objet : Re: COVID-19 / Services de garde d'urgence et congé de Pâques

Bonjour,

La réponse à la question #147 du dernier communiqué contredit le courriel envoyé le 3 avril à 2:07 PM en lien avec l'ouverture des services de garde d'urgence.

Des précisions à cet effet seraient grandement appréciées.

Meilleures salutations,



From: Eric Blackburn 

Reply-To: faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>

Date: Friday, April 3, 2020 at 2:07 PM



Subject: COVID-19 / Services de garde d'urgence et congé de Pâques

CAUTION: External mail. Do not click on links or open attachments you do not trust.

ATTENTION : Ce courriel provient d'une source externe. Ne pas ouvrir les pièces jointes ni cliquer sur les liens qui vous semblent suspects.



Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux
des commissions scolaires,

Faisant suite à une requête de la Santé publique, il a été décidé de maintenir ouverts les services de garde d'urgence en milieu scolaire pendant le congé de Pâques, soit les 10 et 13 avril prochains. Cette directive vise à permettre à un maximum d'employés, notamment du réseau de la santé, de poursuivre la lutte à la Covid-19 et d'être en mesure d'offrir une prestation de services malgré les jours fériés.

Les parents ayant droit au service pourront donc, à compter du lundi 6 avril, inscrire leur enfant pour la journée du vendredi 10 avril et à compter du mercredi 8 avril pour la semaine suivante.

Vous êtes encouragés à offrir à votre personnel, si possible, des mesures d'atténuation afin de maintenir la mobilisation, notamment en offrant un des deux congés à chacune des éducatrices. Les conditions de rémunération prévues dans la convention collective s'appliquent dans le cas d'une prestation de services lors des jours fériés.

Je vous remercie de nouveau pour votre excellente collaboration et je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn

Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 22 mai 2020 07:05
À: faqcovid
Objet: Suivi pour l'ouverture des camps de jour/Parc

Bonjour,

Suite à l'annonce du ministre de prévoir l'ouverture des camps de jour à la fin juin prochain, est-ce qu'il y a des attentes que les écoles puissent prêter les locaux qui habituellement sont prêtés annuellement dans les écoles. Est-ce qu'il y a des règles précises à respecter supplémentaires que les règles prévues par l'ouverture des écoles.

Plusieurs écoles ont dû utiliser les gymnases et bibliothèques pour entreposer du matériel afin de créer de l'espace pour permettre l'ouverture des classes avec les règles de distanciation. Si les locaux doivent être disponibles pour les camps de jour, il serait important que nous ayons des précisions afin de pouvoir planifier le tout soit la relocalisation si cela est possible, le processus de désinfection qui devra être fait lors d'une fin de semaine, car il aura des cours jusqu'au 23 juin.

Pour ce qui est des parcs, nous avons certaines précisions de la santé publique hier, mais si possible de le mettre dans le document question réponse, cela permettrait une vision commune.

Merci de votre aide!

Bonne journée!



De: [REDACTED]
Envoyé: 12 mai 2020 10:53
À: faqcovid
Objet: Laboratoires de science à la FGA : demande d'accès pour l'évaluation ET pour l'apprentissage

Catégories: traité

Bonjour,

Je vous écris pour dénoncer une situation que je trouve insensée. Comme vous savez, malgré la pandémie et la fermeture des centres d'éducation des adultes (CEA), le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) exige que les examens soient administrés à la formation générale des adultes (FGA). En science et technologie, cela implique donc que les élèves soient évalués sur une partie théorique, qui compte pour 60% de la note, ainsi que sur une partie pratique, qui compte pour 40% de la note.

Toutefois, j'ai appris qu'actuellement, selon les directives du MEES, l'accès aux salles de laboratoire demeure interdit pour les apprentissages et que les CEA doivent demeurer fermés *excepté* pour l'évaluation. Pour moi, c'est un non-sens. Je ne comprends pas comment on peut exiger que les élèves soient évalués sur la pratique, sans avoir l'occasion d'effectuer correctement ces apprentissages. En effet, la pratique en laboratoire s'apprend difficilement par des vidéos ou de la théorie. Certes, ces outils permettent de voir et d'apprendre les bases, mais sans les mettre en pratique, la majorité des élèves ne développeront pas les compétences et l'assurance suffisantes pour réussir un examen où l'habileté à effectuer les manipulations, le choix des bons outils, la minutie et la rigueur sont évalués. Pour développer leurs compétences à manipuler, les élèves doivent manipuler, pas seulement visionner des vidéos. Évaluer les élèves sans leur avoir permis de développer les compétences sur lesquelles ils seront évalués est, à mon avis, profondément injuste.

Pour éviter cette iniquité, tant et aussi longtemps que le MEES juge préférable d'interdire l'accès aux laboratoires des CEA à l'exception des évaluations, alors il faudrait logiquement abolir temporairement la partie pratique de l'évaluation. Cela ne m'apparaît toutefois pas souhaitable, car en faisant cela, les élèves qui ont l'intention de poursuivre dans des domaines scientifiques au niveau post-secondaire n'auront pas eu l'occasion de développer des compétences essentielles à leur réussite future.

Pour toutes ces raisons, je demanderais au MEES de re-considérer les directives actuelles afin de permettre aux élèves d'effectuer des situations d'apprentissage en laboratoire, en plus des examens. Les mêmes protocoles de sécurité et de distanciation sociale devront alors s'appliquer qu'en examen.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 15:31
À: Sanction DSE; faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: Questions sur la DIP

Bonjour,

Pour la déficience intellectuelle profonde (DIP), nous aimerions savoir, puisque les apprentissages faits par ces élèves se font très lentement, si les enseignants doivent quand même faire un bilan pour juin 2020 ou s'ils peuvent attendre en octobre 2020 (ou idéalement avoir le choix entre ces deux dates) ?

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais savoir si nous avons le droit pour le bulletin de DIP de mettre deux colonnes au lieu d'une lors du bilan à 12 ans ? Les enseignantes aimeraient conserver la lettre qui montrerait l'évolution personnelle de l'élève en plus de mettre le chiffre qui évalue l'élève par rapport à l'ensemble. On me rapporte que les parents sont habitués avec une lettre et que cela entraînent une certaine confusion. Je sais que le bulletin est encadré, j'ai lu le document « les échelles de niveaux de compétence – Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde » et on ne mentionne pas cette possibilité. Je pose la question par acquis de conscience, au cas où...

Merci,

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 18:03
À: faqcovid
Objet: Questions SDG

Bonjour, je vous remercie pour le document QR-Covid 19 que vous avez fait. Cela nous permet de comprendre mieux les décisions prises par notre CS. Cependant, j'ai d'autres questions qui n'ont pas été répondu.

Est-ce que ma CS a le droit d'obliger les gens malade (diagnostiqués maladie pulmonaire, diabétique, etc.) à travailler? Ou les gens qui habitent avec leurs parents de 70 ans et plus?

Est-ce qu'il est possible de vérifier les horaires des 2 parents avant que l'enfant soit admis. Il est fréquent que des enfants soient laissés au SDG alors que l'un des deux parents est à la maison. Certaines CPE le font mais pas la CS [REDACTED]

Est-ce qu'il serait possible de faire des règles claires de sécurité à suivre pour les éducatrices? Il y a encore des milieux qui jouent aux cartes et aux ballons chasseurs.

Pourquoi les enseignants ne font pas parties du processus de soutien SDG dans les écoles primaires d'urgence?

Est-ce qu'il est possible de prendre la place d'une personne requise au travail sans que celle-ci ne soit sanctionnée? Notre CS [REDACTED] nous l'interdit.

Est-ce qu'il serait possible d'informer les employés des sanctions s'ils refusent d'aller travailler pour des raisons de santé ou autre? J'ai posé des questions et je n'ai pas de réponse.

Est-ce qu'il est vrai que les médecins ont reçu ordre de ne pas remettre de billet d'arrêt de travail aux personnels éducatrices (eurs) des services de garde d'urgence? J'espère que non... La santé des gens doit rester la chose la plus importante et d'empêcher les médecins de remettre des billets d'arrêt de travail pour veiller à la santé et sécurité de ses patients reviendrait à dire qu'ils ne respectent plus leur serment.

Merci et bonne journée

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 31 mars 2020 22:35
À: faqcovid
Objet: questions

Bonjour,

Je vous partage le questionnement suivant en lien avec le COVID-19

Si un parent est mis en isolement temporaire car il a été en contact avec le COVID-19, est-ce correct d'accepter son enfant au service de garde d'urgence sous prétexte que le parent et l'enfant n'ont pas de symptôme?

Je suis consciente qu'il n'a pas les symptômes mais si le parent est mis en isolement préventif 14 jours, je considère que cela représente un risque de recevoir l'enfant en service de garde. Nous mettons cet enfant en contact avec le personnel du service de garde et les autres enfants. Quelle est la consigne qui est donnée aux parents dans ce genre de situation? Est-ce que les enfants et conjoints doivent être en isolement volontaire? Nous devons nous fier à la bonne parole du parent ?

Merci de l'attention portée à cette demande.



De : [REDACTED]
Envoyé : 31 mars 2020 18:22
À : [REDACTED]
Objet : Réponse questionnement [REDACTED]

Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec votre questionnement sur les "critères" pour refuser un jeune au service de garde d'urgence, je vous mets en lien un document qui donne une réponse à la seconde page. Pour l'instant, c'est l'information la plus à jour que nous avons.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-34W.pdf>

En espérant que cela puisse répondre à votre questionnement.

Bonne fin de journée

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 19 mai 2020 14:46
À: faqcovid
Objet: questions

Qu'arrive-t-il aux étudiants qui n'ont pas terminé le nombre requis d'heures de stage dans un programme de métiers semi-spécialise ?

2. Que se passe-t-il pour les étudiants qui suivent des cours semestriels?
3. Les étudiants recevront-ils encore des « crédits rétro », c'est-à-dire des crédits sec IV s'ils réussissent le cours en Sec V?
4. Les étudiants peuvent-ils réécrire des examens?
5. Que se passe-t-il si un étudiant n'a assisté qu'à un seul trimestre?

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De: faqcovid
Envoyé: 30 mars 2020 12:06
À: [REDACTED]
Objet: RE: Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles
Pièces jointes: Coronavirus_QR_MEES_2020-03-27.pdf

Bonjour Monsieur [REDACTED]

Des précisions ont été apportées dans le Q-R du 27 mars aux questions 6, 7 et 8.

Je demeure disponible pour plus de précisions.

Meilleures salutations,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De : Florence Vercheval DCMSG

Envoyé : 26 mars 2020 09:59

À : Jonathan Simard [REDACTED]; Stéphanie Vachon

Objet : TR: Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles



De : [REDACTED]
Envoyé : 26 mars 2020 09:48
À : Florence Vercheval DCMSG [REDACTED]
Objet : Re: Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles

Bonjour Mme Vercheval,

Tout d'abord merci pour les communiqués concis et précis que vous nous faites parvenir régulièrement depuis le 12 mars.

J'aimerais seulement éclaircir un point du communiqué reçu ce matin: "opération de récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires".

La consigne nationale est de limiter au strict minimum tous **déplacement et regroupement** d'ici le 13 avril mais on pourrait organiser des périodes où les parents et/ou les élèves pourraient passer récupérer leurs effets personnels et scolaires sur place à l'école?

Je souhaite recevoir des précisions quant à cette opération qui augmentera considérablement les possibilités de contacts entre les personnes.

Je vous remercie à l'avance et vous souhaite bon courage pour la suite des choses,

Au plaisir,

Le jeu. 26 mars 2020 à 09:26, Florence Vercheval DCMSG [redacted] a écrit :



Bonjour,

Dans Le contexte actuel de pandémie du coronavirus, veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, précisant les balises applicables au réseau de l'Éducation.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Stéphanie Vachon

Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 15e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-3810

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 11 mai 2020 15:48
À: faqcovid
Objet: Services de garde- journée pédagogique

Bonjour,

Nous aimerions savoir quels principes d'organisation et quel ratio s'appliquent lors des journées pédagogiques.

- Selon les règles des SGU avec 10 enfants par éducatrice et une formation des groupe selon les inscriptions?
ou
- Selon le principe des journées de classe avec maximum 15 enfants toujours d'un même groupe dans un local classe?

Dans le deuxième cas, nous n'allons pas avoir suffisamment de personnel.

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 avril 2020 13:38
À: faqcovid
Objet: Sanction FGA

Bonjour,

Dans le document « QR_Covid-19 » produit par le MEES le 1^{er} avril, on mentionne en réponse à la question 40 que le jugement des enseignants et des professionnels, incluant la direction, pour définir la passation de différents sigles n'est pas applicable. On justifie cette position par le fait que la réussite ne peut être attestée que par une évaluation en fin de cours.

Nous voulons porter à l'attention du ministère que cette position nous semble préjudiciable pour le cheminement scolaire des élèves de la FGA qui sont sur le point de terminer des cours qui leur permettront d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'avoir les préalables pour l'admission en formation professionnelle. Considérant qu'il est possible pour ces élèves de terminer leurs apprentissages à distance et dans la mesure où les enseignants qui les ont accompagnés peuvent attester de leur maîtrise suffisante pour la réussite des cours, nous croyons qu'il serait nécessaire d'autoriser des modalités qui, à l'instar de ce qui est proposé pour la FGJ, permettront de sanctionner la réussite.

De: [REDACTED]
Envoyé: 4 mai 2020 12:49
À: faqcovid
Objet: Tarification du midi

Bonjour,

Nous nous interrogeons sur la tarification applicable pour le midi, compte tenu qu'il n'y a pas de transport offert aux parents. Est-ce que le ministère balisera les frais exigibles, le cas échéant, compte tenu du « type » de service que nous offrirons?

Merci!

[REDACTED]

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser. Merci.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: faacovid
Cc: [REDACTED]
Objet: TR : Français FGA

Bonjour,

Pour l'évaluation du 4103, l'adulte doit visionner un reportage parmi un choix de sept reportages présentés dans le cahier des consignes d'administration. Ce cahier n'est normalement pas mis à la disposition de l'adulte. C'est son enseignant qui doit lui présenter les reportages.

Voici un extrait du document "*Consignes d'administration*":

Remettre à l'adulte le document Préparation à l'épreuve et lui présenter les reportages proposés aux pages 3 et 4 du présent document. S'assurer que l'adulte comprend bien la tâche à accomplir.

Dans le contexte du confinement et de la confidentialité des épreuves, de quelle façon pouvons-nous présenter les choix de reportages aux élèves? Par téléphone, vidéoconférence, etc.???

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 5 avril 2020 07:37
À: faqcovid
Objet: TR: COVID-19 | Q/R – version du 1er avril 2020
Pièces jointes: QR_covid-19_20200401.pdf

Bonjour!

Vous trouverez, ci-dessous, une question demeurée sans réponse depuis le 1^{er} avril. Le premier courriel expédié à M. Jonathan Simard n'a fait l'objet d'aucun suivi. Quant à elle, Madame Bilodeau a confirmé la réception du message en précisant que la réponse nous parviendrait d'une façon ou d'une autre dès que possible.

Je vous remercie à l'avance pour le temps que vous consacrerez à son traitement.

[REDACTED]

De [REDACTED]
Envoyé : 2 avril 2020 07:28
À : 'Nathalie Bilodeau' [REDACTED]
Objet : COVID-19 | Q/R – version du 1er avril 2020

Bonjour Madame Bilodeau,

J'espère que vous et les vôtres êtes épargnés par les ravages que cause présentement le Covid-19.

Je communique avec vous aujourd'hui afin d'obtenir des éclaircissements concernant la plus récente communication émise par le Ministère (voir document ci-joint).

Le document questions et réponses préparé à l'intention des dirigeants des établissements d'enseignement indique au paragraphe 16 que :

*Pour les centres de formation professionnelle :
Considérant que les services de formation sont suspendus, les centres de formation ne sont pas en mesure d'effectuer
une supervision des stages en milieu de travail. Les stages doivent donc être suspendus jusqu'à nouvel ordre.*

Par ailleurs, le paragraphe 84 précise que pour l'enseignement supérieur:

Des travaux sont présentement réalisés en collaboration par le MEES, le MSSS ainsi que les doyens et vice-doyens des facultés de Sciences de la santé pour faire un état de situation sur les stages qui pourraient être maintenus dans la situation actuelle.

Enfin, le paragraphe 87 nous apprend que :

Le 24 mars, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yvan Gendron, a transmis une lettre aux présidents directeurs-généraux des établissements publics de santé et de services sociaux pour les encourager à mettre en place les aménagements nécessaires à la reprise ou à la poursuite des stages dans les établissements de santé. La contribution des stagiaires en santé et services sociaux est importante dans les milieux de soins pour permettre de faire face à la situation. Il s'agit de favoriser la diplomation des étudiants et d'accroître la disponibilité de la main-d'œuvre.

En réponse au stress vécu par l'équipe soignante de leurs établissements de santé, certains milieux de stage ont communiqué avec nous pour que les stages aux programmes *Santé, assistance et soins infirmiers* (DEP 5325) et *Assistance à la personne en établissement et à domicile* (EDP 5358) puissent reprendre le plus rapidement possible. La communication du 24 mars émise par le Ministère de la santé et des services sociaux semble avoir créé une certaine confusion et expliquer cette demande.

La question que j'ai expédié au Ministère selon la procédure convenue est demeurée sans réponse jusqu'à maintenant. Je me tourne donc vers vous afin de savoir si le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur compte élargir l'exception prévue au paragraphe 87 pour inclure la clientèle visée au paragraphe 16?

Je vous remercie à l'avance pour le temps que vous consacrerez au traitement de la présente demande et vous souhaite de passer une belle journée.



De: [redacted]
Envoyé: 5 mai 2020 09:24
À: faqcovid
Objet: TR: "Pont" Mathématique CST vers mathématique TS et SN

De [redacted]
Envoyé : 4 mai 2020 13:58
À : sanction.dse@education.gouv.qc.ca
Cc [redacted]
Objet : "Pont" Mathématique CST vers mathématique TS et SN

Bonjour,

J'ai une question concernant la reconnaissance d'unités pour la mathématique de 4^e secondaire. Comme c'est le cas chaque année, nous avons un certain nombre de nos élèves inscrits en mathématique CST de 4^e secondaire qui devaient s'inscrire pour faire le « pont » vers la mathématique TS ou SN de 4^e secondaire afin de pouvoir accéder à ces profils pour leur 5^e secondaire, cela étant nécessaire pour leur admission dans le programme du collégial de leur choix. Ces élèves souhaitent toujours faire cette démarche et nos écoles secondaires seraient prêtes à mettre les ressources en place afin de permettre à ces élèves de suivre les cours requis et les évaluer. Pouvons-nous toujours inscrire ces élèves au cours TS ou SN et, s'ils réussissent, leur réussite sera-t-elle reconnue?

Dans le cas où vous ne pourriez sanctionner leur résultat pour 2019-2020. Si ces élèves étaient inscrits dans les profils TS ou SN de 5^e secondaire pour 2020-2021, et suite à la réussite de ce cours, leurs unités de 4^e secondaire seraient-elles alors reconnues?

Merci et bonne journée,

[Redacted]

De: [Redacted]
Envoyé:
À: faqcovid
Objet: Stage en milieu de travail

Bonjour

Nous avons un questionnement dans la situation actuelle en relation avec le Covid :

Nous avons des élèves qui faisaient des stages en milieu de travail. Pour que l'entreprise obtienne son crédit d'impôt, le stage doit avoir un minimum de 140 heures. Dans la situation actuelle, les 140 heures ne seront pas atteintes dans certains cas. Ces élèves ne revenant peut-être pas à l'école l'an prochain, y aura-t-il une certaine flexibilité par le ministère du Revenu pour l'approbation du crédit? Est-ce que nous pourrions avoir un délai pour la production des rapports, etc.

Merci



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 mai 2020 08:37
À: faqcovid
Objet: Stages thanatologie

Importance: Haute

Bonjour,

Le [REDACTED] à sa carte de programmes le programme : ***Services-conseils aux familles et préarrangements funéraires CTC.04***

Ce programme comporte un stage final de 9 semaines pour nos 15 étudiants.
Le stage est prévu à la session d'été.

Considérant que :

- Les services funéraires font partie des services essentiels depuis le début de la pandémie
- Nos finissants sont et seront dans les prochains mois grandement requis par le milieu funéraire
Exemple : le coroner en chef de la morgue souhaite accueillir certains finissants de cette cohorte.
- Nos étudiants sont formés à la prévention des infections
- Nos étudiants sont formés sur le port des équipements de protection
- Les milieux de stage se trouvent dans les zones froides
- Nos finissants des services essentiels sont et seront appelés dans les prochains mois à prêter main forte aux entreprises (ex : infirmière, ambulancier, etc.)
- Le [REDACTED] s'assurera que les stages se déroulent selon les règles sanitaires et de distanciation sociales émises par la santé publique

Nous sommes d'avis que le stage doit pouvoir se réaliser afin d'une part, de permettre à nos étudiants de diplômé dans les délais requis et d'autre part, afin de combler les besoins de main d'œuvre dans le domaine funéraire qui sont et qui **seront criants dans les prochains mois.**

S'il y a quoique ce soit, n'hésitez pas à m'en informer.

[REDACTED]

[REDACTED]

De: faqcovid
Envoyé: 3 avril 2020 13:26
À: [redacted] faqcovid
Objet: Suivi

Importance: Haute

Bonjour,

Il a été demandé à l'ensemble des établissements, publics et privés, de maintenir en emploi tout le personnel, en fonction des contrats de travail applicables, pour la période du 16 au 27 mars 2020. Toutefois, comme le Ministère n'est pas parti aux contrats qui lient les parents aux établissements d'enseignement privé que leur enfant fréquente, cette directive n'a pas été renouvelée pour ce qui est du réseau privé.

Le MEES est au fait des préoccupations du réseau privé à cet égard et s'assurera de transmettre l'information disponible dès que possible.

Le ministère rappelle néanmoins que l'année scolaire n'est pas terminée; les services éducatifs et d'enseignement sont suspendus, pour le moment, jusqu'au 1er mai inclusivement et pourraient reprendre par la suite. Rappelons également que tous les enfants du Québec âgés entre 6 et 16 ans doivent obligatoirement être inscrits à l'école publique, ou privée, ou encore à l'enseignement à la maison.

Salutations,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De : [redacted]
Envoyé : 28 mars 2020 10:32
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi

Bonjour,

Nous sommes une petite école privée non-subsventionnée. Tel que demandé par le MELS, nous n'avons pas mis à pied notre personnel enseignant sur la base qu'un programme serait mis en place pour nous dédommager. Cependant, le dernier bulletin (27 mars) n'en fait toujours pas mention. Est-ce qu'un tel programme sera mis en place pour nous aider?

Merci à l'avance!

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 11 mai 2020 13:16
À: faqcovid
Objet: Question - ASP construction

Bonjour,

Certaines de nos écoles secondaires permettaient d'offrir des cours de l'ASP Construction par le Service aux entreprises de notre Centre de formation professionnelle. Cette formation était destinée à certains élèves inscrits dans des projets particuliers (dérogation 16 ans) menant à l'obtention des unités préalables pour accéder à la formation professionnelle. Cette formation est importante pour la poursuite des études en formation professionnelle pour nos élèves.

Nous avons reçu la question à savoir si ces élèves (inscrits dans une école secondaire) pourraient terminer leur cours de l'ASP Construction, qui était déjà commencé avant la fermeture des écoles le 13 mars dernier, dans nos locaux ? Évidemment, les règles d'hygiène et de salubrité émises par la Santé publique seraient respectées.

Nous demeurons disponibles pour toute autre information complémentaire.

[REDACTED]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 14:37
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Questions et commentaires sur la passation des examens d'anglais à venir en FGA

Catégories: traité

Madame, Monsieur,

Il faudrait des directives précises de la Santé Publique pour les directions des centres pour adultes qui s'apprêtent à ouvrir leurs salles d'examens.

Lorsqu'on interroge les directions d'école la réponse obtenue est qu'on doit attendre les directives de la santé publique.

Si vous consultez le programme d'enseignement de l'anglais langue seconde pour le secteur de la Formation Générale aux Adultes (FGA), un programme qui a été produit par le ministère de l'éducation, la majorité des évaluations des apprentissages est basée sur des examens oraux. Pour résumer la procédure, il y a une première partie où l'étudiant.e fait des exercices et prend des notes suite à une activité d'écoute et de compréhension de lecture. L'étudiant.e doit ensuite réinvestir les informations recueillies dans une interaction orale, seul à seul avec l'enseignant.e d'anglais et donc en contact direct avec l'enseignant.e.

J'ai travaillé fort pour que mes étudiant.e.s continuent leurs apprentissages avec une formation à distance durant cette pandémie, et me voilà devant un constat aberrant : aucunes consignes de sécurité particulières ne sont données aux directions des centres pour adultes en ce qui concerne des examens oraux qui devraient débiter durant la semaine du 1^{er} juin.

Il faudrait fournir à l'enseignant.e de l'équipement de protection et que l'étudiant.e soit obligé-e, ou du moins, fortement encouragé à porter un masque.

Il faudrait des directives claires pour les examens oraux qui seront donnés en anglais langue seconde en FGA.

Il n'y a rien de tout cela dans les directives du Ministère de l'éducation pour les examens à venir en FGA. Il s'agit d'un des rares secteurs en enseignement à réouvrir ses centres de formation pour offrir des examens.

Du matériel de protection devrait être également offert pour ceux qui donnent les examens, manipuleront les copies et rencontreront les étudiant.e-s en salle d'examens avant la partie orale avec l'enseignant.e .

Une autre option est que la partie orale soit donnée en vidéo-conférence à l'intérieur du centre (en utilisant un programme comme « Teams »)

À mon avis, les conditions de sécurité sanitaires devraient être suivies de près. Le manque de directives de la Santé Publique ou du Ministère de l'éducation compromet nos conditions de travail et

de santé. C'est de l'improvisation dangereuse en temps de pandémie de laisser ainsi *les choses aller*.

Il semble y avoir un manque de communication entre la santé publique et le ministère de l'éducation.

Dans l'attente de vos réponses à mes questions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Redacted]

[Redacted]

De: [redacted] >
Envoyé: 9 juin 2020 13:22
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: TR: urgent --- nouveau programme en FP

Bonjour,

Nous sommes à mettre en place le programme de formation de préposés aux bénéficiaires qui débutent lundi prochain le 15 juin.

À ce jour, nous avons plusieurs questions prioritaires à la mise en place de ce programme qui demeurent sans réponse. Je me permets de vous les soumettre. Ces éléments sont primordiaux pour la mise en place de ce programme et pour nous permettre de bien répondre au personnel concerné. Ces dernières ont également été soulevées au niveau de la Fédération et, selon nos informations, vous ont également été transmises.

Voici nos questionnements :

- Est-ce que ces heures sont financées par le ministère et doivent être payées à contrat si elles répondent au déclencheur prévu à la convention collective ou si on doit les payer à taux horaire comme du service aux entreprises?
- Comme le cours débute le 15 juin et se poursuit à l'été, si je n'ai pas de calendrier de travail de convenu pour cette spécialité pour couvrir la période d'été, est-ce qu'un arrêté me permet de prévoir quelque chose?
- Dans le contexte où ce cours débute le 15 juin, est-ce qu'on peut me réclamer ces heures dans une contrat pour combler une tâche de l'année en cours qui a pu être modifiée ou coupée en suivi du remaniement des cours?
- La prime de 10% pour les enseignants, est-elle basée sur un taux contrat ou horaire? (taux horaire plus 10% ou taux contrat plus 10%)
- Est-ce qu'il y aura une prime similaire pour le personnel de soutien qui sera appelé à travailler dans la réalisation de ce programme?
- Si nous devons rémunérer ces heures à taux contrat, nous devons donc compter ces heures dans la tâche des enseignants pour l'année scolaire prochaine, donc selon le cas, ceux-ci pourraient arriver à des dépassement de tâche plus rapidement en cours d'année?
- Avons-nous la possibilité d'assigner le personnel si nous n'arrivons pas à couvrir tous les besoins que nous aurons pour la formation des cohortes que nous aurons à former? Nous irons par volontariat dans un premier temps mais si on manque de personnel...
- Si nous avons des candidats non légalement qualifiés qui prennent des heures, y aurait-il une voie rapide pour l'analyse de demandes de tolérance dans le contexte où ces personnes pourraient avoir un contrat selon le nombre d'heures octroyées?

Notre personnel travaille très fort pour la mise en place de ce programme et nous souhaitons pouvoir leur donner les réponses attendues et ne pas avoir à rétroagir, principalement au niveau de la rémunération.

Un retour au plus tard mercredi matin serait des plus appréciés.

Au plaisir,



De: [REDACTED]
Envoyé: 25 mars 2020 18:38
À: faqcovid
Objet: 200, 201 et 202

Bonjour,

J'aimerais soumettre les questions suivantes par rapport à la session d'hiver 2020 pour les collèges d'enseignement public et privés:

- Considérant le contexte actuel où plusieurs étudiants n'ont pas accès à du matériel technologique à la maison, que leur forfait de données internet peut être limité, que plusieurs ont des enjeux financiers importants qui ne les disposent pas à faire des travaux scolaires, est-ce que le ministre prévoit de suspendre la session actuelle comme cela a été fait lors de la crise du verglas de 1998 et lors de la crise des carrés rouges en 2012?
- Dans l'éventualité où la session d'hiver actuelle est maintenue, est-ce que le ministre entend annuler l'épreuve uniforme de langue (EUL) ainsi que l'obligation de l'épreuve synthèse de programme (ESP) pour l'obtention du diplôme considérant l'impossibilité de tenir cette dernière à distance et par souci d'équité et de justice pour l'ensemble des étudiants, comme il l'a annoncé pour le secteur jeune?
- Dans l'éventualité où la session d'hiver actuelle est maintenue, est-ce que le ministre prévoit accorder des dérogations au calendrier scolaire des établissements collégiaux pour permettre de décaler les sessions d'été prévues pour certains DEC et AEC?

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous souhaite une bonne fin de journée malgré ce contexte particulier.

De: [redacted]
Envoyé: 4 mai 2020 20:09
À: faqcovid
Objet: 3e bulletin

Bonjour à vous,

Considérant les écarts importants entre les différentes situations vécues par les élèves (autant en classe qu'enseignement à distance) quelles sont les attentes en lien avec le 3^e bulletin et l'enseignement des savoirs essentiels?

Est-il prévu qu'ils soient évalués et soient l'élément constitutif du dernier bulletin?

Merci à l'avance pour votre suivi et bonne journée.



[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 2 juin 2020 07:01
À: faqcovid
Objet: Question

Dans la lettre du ministre Roberge le 29 mai il indique que la pondération de secondaire IV et V pour le semestre 1 est maintenant 40 pour-cent et pour le semestre 2, 60 pour-cent.
Est- ce que c'est la même chose pour le primaire? Pour secondaire I a 3?

Merci

De: [redacted]
Envoyé: 25 mars 2020 16:46
À: faqcovid
Objet: 169, 170 et 183

Voilà :

1. ~~M. Legault vient d'annoncer la fermeture des entreprises pour éviter les rassemblements. Est-ce que cela remet en question la possibilité des parents de venir chercher des effets personnels et matériel dans les écoles la semaine prochaine?~~
2. Qu'est-ce qu'on prévoit pour les jeunes en FP et FGA? Le ministre parlait de faire graduer les élèves en se fiant aux évaluations des 2 premières étapes mais ça fonctionne par compétence en F.P. et FGA?
3. Est-ce que les parents seront impliqués dans le processus de redoublement ou de passage d'une année scolaire à l'autre?
4. Advenant le cas où l'année scolaire ne reprenne pas avant juin, quels processus seront mis en place pour que les décisions normalement prises dans les C.É. soient appliquées pour 20-21?

De : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 mars 2020 16:20

À : [redacted]

[redacted]

<

Objet : RE: COVID-19/ Questions et réponses



Bonjour [REDACTED]

J'ai du mal à retracer l'envoi en question.

Pouvez-vous me faire suivre de nouveau à cette adresse?
Je m'assurerai que l'une de nos équipes y donne suite rapidement.

Merci!

Vanessa Lalancette

Adjointe administrative

Bureau du sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller 

De : [REDACTED]

Envoyé : 25 mars 2020 15:09

À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>

Cc : Stéphanie Vachon [REDACTED]

Objet : RE: COVID-19/ Questions et réponses

Bonjour,

Avez-vous reçu mes questions envoyées lundi?

Merci!

Besoin réel d'imprimer? Utilisons nos ressources naturelles de manière rationnelle.

AVIS IMPORTANT

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Vanessa Lalancette <[redacted]>

Envoyé : 25 mars 2020 15:02

À : [redacted]

Cc : Stéphanie Vachon <[redacted]>

Anne-Marie Lepage BSMA <[redacted]>

Objet : COVID-19/ Questions et réponses



Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un document comportant des questions et réponses relativement au sujet de préoccupations qui interpellent les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le contexte de la pandémie du COVID-19 .

Cet outil sera évolutif et est appelé à être bonifié sur une base régulière au fil des prochains jours. Une version traduite vous sera également transmise.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn
Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 25 mars 2020 18:07
À: faqcovid
Objet: 188

Catégories: Suivi à donner

Bonjour!

Y aura-t-il une modification temporaire à la sanction des études de la formation générale des adultes? Le ministère permettra-t-il qu'on note l'élève, basé sur le jugement de l'enseignant comme au secteur jeune?

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 11:19
À: faqcovid
Cc: [REDACTED]
Objet: 193 à 196

Bonjour,

En lien avec la **formation générale aux adultes** et la souplesse et la flexibilité qui doivent être privilégiées, nous avons certaines questions à vous soumettre pour la mise en place de nos services. Voici ces questions :

1. Pour nos élèves qui ne sont pas en formation à distance actuellement et qui pourraient bénéficier d'un accompagnement de notre équipe enseignante à distance, est-ce que nous devons les inscrire dans ce service d'enseignement ou nous conservons leur service d'enseignement actuel?
2. Pour un nouvel élève qui nous sollicite pour compléter un préalable nécessaire à sa formation collégiale prévue en septembre prochain, pouvons-nous l'inscrire en formation à distance?
3. Afin de mettre en place notre équipe qui accompagnera nos élèves pour les services d'enseignement à distance, y allons-nous par volontariat ou pouvons-nous assigner certaines personnes en fonction des besoins?
4. Comme les élèves ne peuvent se présenter en centre pour les examens ou les laboratoires requis pour l'évaluation d'un cours FGA, pouvons-nous l'évaluer à partir d'une série de travaux, mis en place par l'enseignant de formation à distance, que l'élève réaliserait à la maison et ainsi lui sanctionner le cours en réussite ou échec selon les travaux soumis?

Merci à l'avance de votre collaboration !

[REDACTED]

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 09:58
À: faqcovid
Objet: 191

En ce qui concerne la date de remise des notes pour la troisième étape. Est-elle maintenue ?

[REDACTED]

On Mar 25, 2020, at 3:00 PM, Eric Blackburn [REDACTED] wrote:



Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un document comportant des questions et réponses relativement au sujet de préoccupations qui interpellent les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le contexte de la pandémie du COVID-19 .

Cet outil sera évolutif et est appelé à être bonifié sur une base régulière au fil des prochains jours. Une version traduite vous sera également transmise.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn
Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller <image003.jpg>

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

<Coronavirus_QR_MEES_200325_15h.pdf>

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 11:42
À: faqcovid
Objet: 197

Bonjour,

Serait apprécié une directive envoyée aux CS en vue de clarifier la mise en œuvre de formation à distance pour la FGA.

Précisions / modalités à mettre à cette directives :

1. Permettre au personnel enseignant de la formation générale des adultes d'utiliser son jugement professionnel pour évaluer l'acquisition des compétences des élèves à l'aide d'outils d'évaluation à distance en remplacement des examens ministériels (ou locaux) administrés en présentiel.
2. Permettre au personnel administratif de continuer à inscrire de nouveaux élèves admissibles au secteur des adultes en formation à distance, en respectant les modalités d'inscription en place.

Merci de considérer cette proposition.

Avis de confidentialité: ce document électronique contient une communication de nature privilégiée et confidentielle ne pouvant être utilisée que par le destinataire. Si vous avez reçu ce document alors que vous n'en êtes pas le destinataire, vous êtes priés de ne pas en divulguer le contenu et d'en aviser immédiatement l'expéditeur.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mars 2020 13:00
À: faqcovid
Objet: 198

Bonjour à vous,

En ce qui a trait à la question 1, il serait important de préciser que le personnel assigné aux écoles doit être en télétravail, dans la mesure du possible, à compter du 30 mars. Il faut être cohérent au niveau du message. Si l'on dit que l'on communiquera avec les parents et les élèves, le personnel doit être disponible – toujours dans la mesure du possible.

Meilleures salutations,

[REDACTED]